

Table with subscription rates for District de Montmagny: 1 an \$0 50, 6 mois 0 25.

Table with subscription rates for Hors du District: 1 an \$1 00, 6 mois 0 50.

LE PEUPLE

ORGANE DU DISTRICT DE MONTMAGNY

Table with advertising rates: Première insertion par ligne 10 cts, Insertions subséquentes 5 cts.

Table with advertising rates: Naissance 15 cts, Mariage 25 cts, Décès 25 cts.

BUREAU DU JOURNAL

LE PEUPLE

Rue du Depot Montmagny, P. Q.

Le "Courrier" console M. Choquette

Le "Courrier" qui est devenu l'organe de M. Philippe-Auguste Choquette, cherche à consoler le boudissant sénateur en commentant à sa manière le résultat des dernières élections municipales à Québec.

L'on sait que le parti de la réforme a remporté une éclatante victoire. M. Choquette, parce qu'il voulait être maire, a fait la lutte avec ce parti. Jusqu'à ce que le grand chef Laurier l'ait sommé de se retirer et l'ait relevé par la même occasion de ses responsabilités de directeur du "Soleil" avec le geste frappant que l'article de la "Patrie" a si bien illustré, la semaine dernière.

Or, le "Courrier" prétend maintenant, sérieusement en apparence, que le triomphe de la réforme est la triomphe de M. Choquette, et que si M. Laurier ne lui avait pas donné le brutal coup de botte que l'on sait pour lui faire rentrer ses ambitions, le frétilant sénateur aurait été élu échevin et choisi pour maire par le conseil.

Si c'était vrai, on peut dire que la ville de Québec l'a échappée belle. Mais, pour qui connaît ce qui s'est passé, le "Courrier" est complètement dans l'erreur.

La masse de la population québécoise voulait un changement d'administration, c'est incontestable. Seulement, M. Choquette qui s'était mis de l'avant avec son andacé accoutumé, faisait un tort incalculable au parti de la réforme. Les citoyens posés, soucieux de l'intérêt public, qui abhorraient le régime Parent, se disaient qu'il n'était pas prudent d'implanter dans Québec un régime Choquette qui serait peut-être pire que l'autre. Heureusement pour le parti de la réforme, M. Laurier l'a débarrassé de l'encombrant sénateur qui a été remplacé par M. George Garneau, un homme d'affaires important et un citoyen éminemment respectable qui jouissait de la confiance publique.

M. Garneau a été élu par une grande majorité dans le quartier Montcalm où devait se présenter Monsieur Choquette. Celui-ci y aurait-il été élu ? Probablement non, parce que beaucoup de partisans de la réforme lui préféraient même le parentiste Rancour. Nous citerons entre autres deux citoyens influents, MM. Delisle et Gagnon, qui travaillaient d'abord pour M. Rancour contre M. Choquette, c'est à-dire pour le moindre mal, et qui, après la retraite du sénateur si prestement relevé de ses responsabilités, ont fait une lutte très active en faveur de M. Garneau.

Mais supposons, que, malgré tout, M. Choquette aurait pu se faire élire échevin, s'ensuit-il qu'il est nommé maire ? Pour cela, non.

Nous tenons d'un échevin, l'un des plus chauds partisans de la réforme, que la plupart de ses collègues auraient préféré nommer maître n'importe qui, même M. Alexandre Tascheur malgré ses attaches au Parentisme, plutôt que M. Choquette. La vérité est que personne à peu près, ne voulait du sénateur prématrémont décapité par M. Laurier, probablement à l'investigation du parti Parent qui ne s'attendait pas à l'entrée en scène de M. Garneau, mais dans tous les cas, au grand avantage du parti, de la réforme, contre les prévisions du premier ministre.

Donc, la joie que, d'après le "Courrier", le résultat des élections municipales de Québec, avait causée aux quelques amis de M. Choquette, à Montmagny, ne doit pas égaler celle que les Québécois éprouvent d'être débarrassés de l'encombrant sénateur.

UNE QUESTION DE PRINCIPE

Bien que les autorités religieuses et civiles de Rimouski se soient entendues sur un système de contribution aux travaux d'aqueduc, l'hon. M. Chapais n'a pas voulu laisser passer, sans le contredire publiquement, la présentation du ministre Tessier, que les biens religieux, d'éducation et de charité, doivent, en justice, être soumis à l'im-

La persécution religieuse EN FRANCE

L'inventaire des églises.—Energiques protestations. On écrit de la "Croix", de Paris: "La Machene" (Ardèche).—On avait annoncé que l'inventaire de l'église et du presbytère devait avoir lieu à 9 heures et qu'à 7 heures 1/2 une messe d'expiation serait dite pour la paroisse.

L'heure n'a pas encore sonné que, malgré la bouscasse et le froid, l'affluence est énorme, l'église pleine; chœurs et choristes ont enlevé le chœur et entonné "Nous voulons Dieu, Elle triomphera cette Eglise immortelle, Dieu la veut!" La foi et l'enthousiasme chrétiens font vibrer cette foule.

La messe finie, on porte processionnellement le Saint-Sacrement au presbytère, conformément à l'ordonnance de Monseigneur. La foule reste à l'église et attend l'arrivée du représentant du gouvernement.

Tout à coup, les cloches sonnent à toute volée, il est là... On se précipite vers la porte de l'église et du presbytère où M. le curé lit une très ferme protestation:

Je refuse de faciliter, de favoriser un inventaire qui n'a et ne peut avoir un autre but que de connaître, d'apprécier la valeur des biens sacrés de l'Eglise, de savoir où ils sont, pour les prendre quand le moment en sera venu.

Je déclare, enfin, que la force seule pourra avoir raison de mon opposition qui est formelle et bien réfléchi.

Et maintenant, ajouta-t-il en terminant, nous avons fait notre devoir, faites, monsieur, votre besogne. La population acclame et chante: "Dieu le veut!"

Devant cette protestation et cette attitude, le receveur de l'enregistrement se retire.

La foule crie: "Vive la Liberté!" et se retire aussi croyant l'inventaire renvoyé.

Mais, voici qu'à midi 1/2, les cloches sonnent à se rompre, c'est le tocsin... Les brigades de la Gendarmerie et de la Police se sont emparées des portes de l'église et du presbytère... La population accourt, se précipite... C'est un homme couvert d'une peau d'animal exotique, c'est le sous-préfet... Il veut haranguer la foule, mais son éloquence est peu goûtée. On lui crie: "F... nous la paix! nous voulons la Liberté! Arrêtez les voleurs d'églises, nous ne sommes pas des parias!" Les brigades sont impuissantes à contenir la foule, on force l'entrée... à l'intérieur, c'est la bagarre.

On dispute le terrain pas à pas. Deux personnages surtout excitent l'indignation et l'exaspération de la foule: ce sont les deux témoins qui, de force de chercher on a fini par trouver; l'un est protestant—receveur buraliste,—et natif du Gard; l'autre est un cafetier païen, bouddhiste ou musulman, je l'ignore; mais aux épithètes de vendu, traître, ganelon, renégat, qu'on ne lui ménageait pas, je suis porté à croire qu'il a dû recevoir le baptême catholique. Sa tête pointue, en particulier, ne doit pas convenir à la foule, car à chaque instant on voit sa casquette évoluer dans les airs. Une demoiselle qui l'aurait vu tout enroulé par deux gendarmes. Hudes, quolibets, coups de sifflets partent de toute part; bientôt deux autres gendarmes amènent un homme emmenotté. C'est M. Anzon. Il paraît que l'arrière-train de l'homme au crâne pointu est gravement avarié par les coups de poing et de compliments qu'il se donne à cœur-joie sur son dos, l'élément féminin en particulier. Le sous-préfet n'est pas même épargné. Malgré ses sourires calmes, ses oreilles sont obligées d'emmagasiner pas mal de coups de langue et de compliments qu'il se gardera bien de répéter. Deux gendarmes sortent de nouveau, conduisant une demoiselle à l'allure dédaignée et qui me paraît avoir la riposte facile; son escorte n'a pas l'air de l'intimider beaucoup. On me dit qu'elle se nomme Berthe Blanc. Son crime serait d'avoir donné du pied quelque carresse un peu trop forte à M. le sous-préfet et d'avoir passé au feu de l'homme au crâne pointu.

Un médaillon de congréganiste, ce qui jette une note de gaieté à ce drame pas du tout comique en lui-même. "A bas les voleurs, les francs-maçons, les révolutionnaires, les Juifs!" qu'on entend de l'extérieur, le calme ne règne pas dans l'église. On sent qu'il tarde à tous que la chose finisse: la foule est exaspérée, les gendarmes partent et le sous-préfet, sous son masque de bonhomme, rage et rit jaune.

Enfin, la triste besogne accomplie, la foule fait aux adieux des adieux qu'ils méritent. Les personnes arrêtées ont été rendues à la liberté.

FUMEZ LE TABAC "ROSE QUESNEL" ET CONSERVEZ LES COUPONS QUE VOUS POURREZ CHANGER CHEZ M. MISAEEL BERNATCHEZ QUI VEND EN GROS ET EN DETAIL LES TABACS MANUFACTURÉS PAR LA ROCK CITY TOBACCO.

Thé! Thé! Thé

Achetez les thés et cafés de M. Misael Bernatchez, qui vous donnera un joli cadeau avec chaque achat d'un livre.

A la gare: —A quelle heure part le train de deux heures trente, monsieur l'employé? —A la demie, madame. —Merci, mon ami.

LE SYSTEME DE PILOTAGE

Retraite de sept pilotes qui ont atteint la limite d'âge

D'après une dépêche d'Ottawa, il résulte de la conférence qui vient d'avoir lieu entre le commandant Spain, du département de la Marine, et le Shipping Federation, que sept pilotes vont être mis à la retraite parce qu'ils ont atteint la limite d'âge, c'est-à-dire 65 ans.

Désormais, les pilotes devront subir tous les ans, des examens pour l'ouïe, la vue et leur capacité à faire usage des cartes marines et du compas. Un apprenti ne pourra obtenir son certificat de pilote avant d'avoir celui de premier contre-maître. Le tarif actuel va être maintenu, mais certaines modifications seront faites de façon à faire une plus juste distribution du travail. L'an dernier, un pilote n'a travaillé que \$141, pendant qu'un autre, qui est à l'emploi régulier d'une compagnie de transatlantiques, a touché une somme de \$2,968.

Les usines de l'I. C. R. à Moncton

Les usines de l'Intercolonial à Moncton, qui viennent d'être en grande partie détruites par les flammes, vont être reconstruites sans délai. C'est ce que vient de déclarer le ministre des chemins de fer, et cette déclaration met fin à la rumeur qui prêtait au gouvernement l'intention d'abandonner ces usines, qui sont à Lévis, les ateliers de l'Intercolonial.

Danger de la glace

Saint-Ferdinand, 27.—Un bien triste accident vient de jeter l'émoi dans notre village.

Samedi après-midi, le jeune Amédée Peltier était venu ici pour passer la soirée avec des amis. Vers 11 heures du soir, il se mit en route pour retourner chez lui et entreprit de traverser le lac.

La nuit était très noire. Peltier, qui était en voiture, s'égara et s'aventura sur la glace de la rivière. A l'endroit appelé le mont "Chinois", la glace se brisa et l'infortuné disparut avec son cheval et sa voiture.

Les parents de Peltier n'ont pu constater le fatal accident que lundi matin. Près de l'endroit où leur fils a péri ils ont retrouvé le coussin de la voiture.

Plusieurs hommes font des recherches afin d'essayer de repêcher le cadavre.

DEUX ACCIDENTS FATALS

Montréal, 28.—Un jeune enfant de 12 ans, Lawrence Kelly, s'est fait tuer par un tramway, hier à Viauville. Enquêtes aujourd'hui.

Hier, à midi, le cadavre de Louis Laroche, âgé de 76 ans, et domicilié, No. 359 rue des Seigneurs, a été trouvé sur la voie du C. P. R. à Montréal-Ouest. Le vieillard avait la tête ensanglantée et il a dû être frappé par un train.

Linton, Indiana, 27.—Un drame vient de se dérouler au théâtre de cette ville.

Mlle Pearl Elvyn, actrice actuellement en représentation ici, ajouta à son rôle quelques réflexions déshabillées pour les habitants de Linton. Quelques-uns des spectateurs applaudirent, mais quelques-uns protestèrent énergiquement. Un homme qui se trouvait parmi l'assistance se leva soudain de son fauteuil et, tirant un revolver de sa poche, déchargea l'arme sur l'actrice, laquelle, atteinte à la jambe, s'affaissa sur la scène.

Tous les spectateurs se levèrent aussitôt et une véritable panique se déclara. Profitant du désarroi général, le coupable réussit à s'enfuir et n'a pu encore être retrouvé par la police.

La représentation dut être interrompue et un médecin fut mandé en hâte pour soigner l'artiste.

Vente au Comptant

Je continuerai à faire pour quelques jours, une réduction de 15 à 20 pour cent sur la plupart de mes marchandises sèches.

Etoffes à robes et à costumes, Cache-miroirs et de couleurs, Indiennes et cretonnes, Flanellettes, etc., etc. Une visite est sollicitée.

Mlle H. TALBOT, RUE STE-JULIE.

Fourrures Demandées

Ceux qui ont des peaux de rats musqués, de renards, de visons, ou toutes autres bêtes sauvages, trouveront un bon prix pour ces fourrures chez

CHS. KLEINER, Rue du Depot, Montmagny.

AVIS AU PUBLIC

J'ai l'honneur d'annoncer à mes pratiques et au public en général que j'ai fait faire de grandes réparations à mon magasin, rue Saint-Louis, et que j'ai acheté à Montréal et Toronto, un lot considérable de

Marchandises sèches Habilements, etc.

tels qu'il ne s'en est pas encore vu à Montmagny.

Je remercie mes clients de l'encouragement qu'ils m'ont donné jusqu'à ce jour, et je les assure que je ferai tout en mon pouvoir pour leur donner, comme par le passé, entière satisfaction.

Une visite vous conviendra du bon marché et de la qualité de mes marchandises.

ABRAHAM BOCAL

HUE ST LOUIS, MONTMAGNY

A VENDRE OU A LOUER

Grande maison à 2 étages avec magasin. Excellent poste de commerce, coin des rues du Pont et Saint-Pierre, en face du Pont du Bras, Saint-Nicholas; terrain de 6 x 9 perches.

Aussi, 5 petites maisons pour logements. S'adresser à DAVID O. COULOMBE, Montmagny.

A VENDRE

Une magnifique propriété, magasin, résidences et écuries, appartenant à M. F. Morin, rue du Depot. Excellent terrain pour une personne désirant s'établir et prendre commerce.

M. Morin se retire du commerce pour s'occuper d'agence et vendrait son magasin à des conditions très avantageuses.

M. Morin a maintenant l'agence de la bière "Fox Head", l'une des meilleures bières canadiennes. Essayez-la. Aussi liqueurs douces de toutes sortes. F. JOS. MORIN, Rue du Depot, Montmagny.

A VENDRE

La magnifique propriété de J. B. A. Lépine, ex-shérif de Montmagny, située dans le quartier sud de la ville de Montmagny, comprenant un grand terrain de deux arpents en superficie, avec une excellente maison, munie d'un appareil d'éclairage, par le gaz Acétylène (système Morency) installation de première classe, qui a toujours très bien fonctionné; aussi l'eau de l'aqueduc à tous les étages. Grange, etc.

S'adresser à J. B. A. LEPINE, Montmagny, P. Q.

Le public trouvera toujours à mon magasin un grand choix de

BISCUITS, BONBONS ET EPICERIES

De première qualité à des prix réduits. Biscuits PERRIN. Chocolats NEWPORT. Bonbons français, Bonbonnières, CONSERVES FRAICHES.—Tomates, Pois verts, Blé d'Inde, Saumon.

Fleur à pâtisseries, Epices, Essences, Papeterie et Articles de classes. ARGENTERIES et articles pour Cadeaux de Noces ainsi que les meilleurs TABACS, CIGARES, CIGARETTES, Etc.

Madame J. L. BLONDIN

Rue St-Jean-Baptiste, Montmagny

HARDES FAITES HARDES FAITES

Le plus beau choix qui puisse être vu

Profitez-en! Venez voir et vérifiez par vous-mêmes

Vêtements d'hommes et garçons pour la nouvelle Saison

J'ai maintenant à vous offrir un lot d'habits comme ni vous ni qui ce soit n'en avez jamais vu de pareils quant à la qualité. Ce sont des vêtements les mieux faits et des plus élégants, que je vendrai à des prix phénoménalement bas.

Venez voir, je suis le vendeur de bons vêtements

Ne confondez pas nos marchandises avec les vêtements confectionnés ordinaires à bon marché. Venez donc nous voir et nous vous donnerons satisfaction.

Toutes nos marchandises sont au dernier goût et d'un genre tout nouveau.

PRELAITS de toutes grandeurs, depuis 5-8 de verge jusqu'à 4 verges de largeur.

Un grand assortiment de tapis de laine et autres et de "tapestry" de 20 à 30 cts en montant.

Nous continuerons notre réduction; nous ne gardons pas de vieux stock; il faut que nos marchandises s'écoulent durant le cours du mois pour faire place aux marchandises du printemps. Nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour donner satisfaction à nos clients et nous vendrons tel qu'annoncé.

SERGE A ROBES, Noire et bleue à 20 pour cent de réduction.

FLANELLES d'opéra à Matinées, à 25 cts la verge.

DRAPS VENTILIÉS pour robes et costumes 20 p. c. de réduction, INDIENNE EN COUPONS.

FLANELLETTE à chemises de 15 cents pour 12 cts.

COTON à chemises de 10 et 12 cts pour 8 et 10 cts.

PLAID, double largeur de 15 cts pour 12 cts.

CRETONNE double largeur de 20 cents pour 15 cts.

SERGE, noire et bleue, pour habitements d'hommes à 25 p. c. de réduction.

Toutes ces réductions ne se font que pour ARGENT COMPTANT SEULEMENT. Une visite est sollicitée.

J. ARCADUS CARON

Place de l'Eglise, Montmagny

BARDEAUX

De toutes sortes Bois de Construction BOIS SECHE

Elz. Boulanger & Fils

MARCHANDS DE BOIS MONTMAGNY

STATIONS PUBLIQUES

TELEPHONE

Que tout le monde profite des avantages du Téléphone. Le Téléphone public est très utile pour ceux qui ne sont pas souscripteurs.

La Cie. de Téléphone Bell DU CANADA

LIBRAIRIE

TOUJOURS A UN PRIX MODIQUE

Cahiers, plumes, encre, cartes postales, albums, calepins, porte-cartes, livres de plûte, littératures, contes et histoires, statues, articles de bureaux et papeterie.

Cartes Professionnelles

Dr JOSEPH SCHILLER

MEDECIN-CHIRURGIEN

Bureau de consultation à... Saint-Paul de Montmagny

Tous les mercredis de 9 hrs A. M. à 2 hrs P. M., dans la maison de Quésiphre Picard. Résidence à St-Philemon, Co. Bellechasse.

Tél. Bell et Bellechasse. n. o.

D. E. BOLDCO, M. D.

Bureau de Consultations Médicales: Jeudi, Vendredi et Samedi Jusqu'à 2 heures P. M.

SPECIALITE: Maladie de la bouche des gencives et des dents.

Extraction des Dents Sans Douleur

Bureau chez M. XAVIER ROULEAU Rue de la Station - - - MONTMAGNY 19 juillet, 1906.

JOS. G. HEBERT

NOTAIRE Agent d'Assurance sur la Vie et contre le Feu.

PRETS D'ARGENT Rue du Depot, Montmagny

TEL. BELL 8 "Téléphone Bellechasse."

DR. G. H. DESJARDINS

OCULISTE 500 RUE ST-DENIS, Montréal

DR. PH. RICHARD

Médecin et Chirurgien

Ex-interne de la Maternité de Québec. Bureau dans la maison de JACQUES MERCIER

TEL. BELL 81 Rue du Depot, Montmagny

MAURICE ROUSSEAU

LL.L. AVOCAT - - MONTMAGNY P. Q.

A Québec tous les lundis, au No. 139 rue Saint-Pierre.

Dr ARTHUR LANGLOIS

CHIRURGIEN-DENTISTE 7, RUE SAINT-JEAN - QUEBEC

TEL. 151. 1 oct 1904.

L. D. E. ROUSSEAU

LL.L. NOTAIRE

RUE DE LA STATION Montmagny.

1 oct 1904. "Téléphone Bellechasse."

Dr E. G. LEMIEUX

MEDECIN-VETERINAIRE

Gradué de l'Université Laval, Montréal

Méthodes très modernes de recherches et traitement des maladies animales.

Bureau voisin du magasin de J. C. LISLOIS

RUE DU DEPOT

TEL. BEL 53 - - MONTMAGNY

A. J. BENDER, C. R.

- - AVOCAT - - MONTMAGNY, P. Q.

1 oct 1904. "Téléphone Bellechasse."

Maximilien Guimont

Huissier de la Cour Supérieure, Cap Saint-Ignace.

Est autorisé à solliciter des abonnements au journal "Le Peuple" et à en collecter le prix.

Glover, Fry & Cie

Importateur De Marchandise de Premier Choix

Nouveautés reçues toutes les semaines Robes et Manteaux confectionnés sous surveillance de Modistes compétentes

Département pour Messieurs: Une Spécialité.

... UN SEUL PRIX ...

24 et 26, DE LA FABRIQUE QUEBEC

CENTRES FRANCO-CANADIENS DES ETATS-UNIS

DEUX ENFANTS BRULES VIFS

Caribou, Me. 22.—Suivant de près la terrible fatalité de lundi soir, lorsque les deux petits enfants de Joseph Cyr ont été brûlés dans leur lit, arrive la nouvelle que les deux enfants de Gérald Hébert, fermier et bûcheron, ont péri dans l'incendie qui a détruit la maison paternelle à Lyndon, à six milles au nord de Caribou, hier.

Mme Brissette venait de terminer son dîner et laissant ses deux enfants, un bébé d'un an et un petit garçon de 4 ans jouant sur le plancher, traversa le chemin et entra chez un voisin pour téléphoner à son mari qui travaillait dans un chantier au nord.

Après l'avoir informé que les enfants et elle-même étaient en bonne santé, elle retourna chez elle pour trouver la cuisine en feu et ses deux enfants enveloppés par les flammes. Elle se précipita dans ses bras et alla le plonger dans la neige, mais le petit avait déjà trop respiré de fumée et il succomba quelque temps après. Elle ne put atteindre l'autre enfant et on retrouva son cadavre carbonisé dans les ruines de la maison.

Une demi-heure après que M. Brissette avait reçu la nouvelle que sa famille était en bonne santé, on lui annonça que le terrible malheur qui venait d'arriver.

UNE BELLE FAMILLE

Winchendon, Mass., 21.—Un moussier qui prêche d'exemple contre le suicide de la race, quoique ce ne soit pas dans le sens où le président l'a fait entendre peut-être, c'est M. Pierre Filion qui a célébré ses 88 ans, hier. M. Filion est natif de Napierville. Il était un d'une nombreuse famille. Du Canada il se rendit à Peru, N. Y., et de là à Winchendon; à l'âge de 23 ans il a épousé Mme Filion, morte il y a une dizaine d'années.

A venir jusqu'à il y a un an il travaillait chez Converse. M. Filion est le père de 14 enfants, le grand-père de 48 petits-enfants et il a tant d'arrière-petits-enfants qu'il ne les a jamais comptés.

Sa fille, chez qui il demeure, Mme Ansell Whitecomb, est la mère de huit enfants et la grand-mère de 56 petits-enfants. Les autres enfants de M. Filion sont: Pierre fils, Herkiss, N. Y.; Mme Ale Gervais, Westville, N. Y.; Fred, Filion, Stoneham; Mme Thomas Haverty, Ed. Filion, d'Atoll; John Peabody, de Waterville; Mme Anna Lapierre, de Chazy, N. Y.; Mme Ida Melor, de Greenfield, Mass.

M. Filion espère réunir ses enfants, leurs enfants et les enfants de leurs enfants quelque jour, afin d'avoir une fête de famille.

MORT SUBITE

Lowell, Mass., 22.—M. Prosper Ducharme, âgé de 66 ans, et employé par des entrepreneurs-bûcherons de Pelham, est mort foudroyé par une syncope de cœur.

Le vieillard avait quitté son domicile en parfaite santé. Mme Ducharme dit qu'il était réellement malade et qu'il n'avait donné aucun signe de la maladie fatale qui l'emporta d'une manière si soudaine. Il a succombé à une syncope du cœur.

MORT ACCIDENTELLE D'UN EX-FORCOT

Roston, Mass., 22.—Vendredi dernier, un nommé César Daigle, sortait du pénitencier de l'Etat, après y avoir subi une condamnation de trois ans, pour vol avec effraction.

Le lendemain de sa sortie, le malheureux forçat, se prit d'une querelle avec un compatriote, un nommé J. E. Mars, au sujet des beaux yeux d'une femme.

Les amis de Mars et ceux de Daigle se mêlèrent de la partie, il s'en suivit une bagarre au cours de laquelle le malheureux Daigle fut tué à coups de pieds et de poings.

Le nommé J. E. Mars, l'auteur présumé du crime, a été aussitôt mis en état d'arrestation et il aura à répondre à une accusation d'homicide.

TENTATIVE DE SUICIDE

Woonsocket, R. I., 22.—Mme Emily Aubuchon, née Lillie Dufresne, domiciliée au No. 22, rue Main, a tenté d'en finir avec la vie, hier, après-midi, en absorbant le contenu d'une fiole de chloroforme.

M. Aubuchon est malade et sa femme est sans ouvrage. De là le découragement et le désespoir de la malheureuse femme.

Sans l'arrivée opportune du père de Mme Aubuchon, M. Charles Dufresne, qui fit mander en toute hâte un médecin, la mort aurait fait son oeuvre.

EXPLOSION FATALE

Lynn, Mass., 21.—Arthur Fortin, âgé de 16 ans, fils de F. L. Fortin, a été violemment brûlé à la maison de ses parents, 425 rue Essex, hier soir, à la suite de l'explosion d'une lampe à pétrole qu'il portait pendant qu'il se rendait à la cave. Il a été transporté à l'hôpital de Lynn où il est mort à 6.45 heures.

UNE FAMILLE EMPOISONNEE

Providence, R. I., 24.—Les quatre membres de la famille de M. Gilbert Robillard sont tombés gravement malades à la suite d'un empoisonnement causé par de la rhubarbe en conserve qu'ils avaient mangée, et pendant un

CERTAIN TEMPS LEUR VIE A COURU LES PLUS GRANDS DANGERS.

La famille se compose de M. Gilbert Robillard, âgé de 64 ans, Mme Robillard, âgée de 47 ans; Napoléon, leur fils, âgé de 23 ans, et Mme Napoléon Robillard, âgée de 21 ans. Ils travaillaient dans une fabrique et sont arrivés récemment en cette ville de New-Hampshire.

La rhubarbe était enfermée dans une boîte fermée hermétiquement, après en avoir mangé, tous les membres de la famille furent atteints d'une maladie qui prit bientôt une gravité extraordinaire. Un médecin fut mandé et il prodigua aux patients les soins que réclamait leur état.

On croit que tous les membres de la famille Robillard en réchappèrent, bien que M. et Mme Robillard père et mère, soient encore dans une situation précaire.

UNE ACCUSATION CONTRE L'ASSOCIATION CANADA-AMERICAINE

Manchester, N. H., 24.—Le Dr Service St-Pierre vient d'entreprendre une croisade contre les organisateurs du bazar et de l'Association Canada-Américaine. Il a écrit le "city marshall," W. W. Wheeler, Nashua, que les membres de cette organisation vendent des billets de loterie dans cette dernière ville.

Calixte Morin, grand secrétaire des Canada-Américains, a été amené en cour de police, accusé d'avoir organisé une loterie. M. Morin était représenté par un avocat, et il a plaidé non-coupable, donnant caution au montant de \$300 pour sa comparution devant la Cour Supérieure.

ON CROIT QU'IL A ETE ASSASSINE

Berlin, N. H., 24.—Un examen du cadavre de Archie Duquette, qui a été trouvé dans le canal, en haut, aux usines de la International Paper Company, jeudi matin, ne fait que confirmer nos soupçons de la police qu'un crime a été commis. Il est certain que le nez avait été fracturé avant que le cadavre fut déposé dans l'eau.

La police de Berlin croit qu'il y a eu un crime, et elle est à la recherche de certains indices. Duquette est disparu le 15 décembre, et peu de recherches ont été faites, parce que l'on croyait qu'il s'était suicidé juste en arrière de la Commercial House, où il avait passé la nuit.

Il est maintenant parfaitement établi qu'il n'avait pu se suicider à cet endroit, car le cadavre a été trouvé en haut. Il est aussi certain que Duquette avait, lors de sa disparition, une somme considérable sur lui, environ \$140. On retrouva sur le cadavre 25 cents seulement.

MORT DU Dr J. HILLS

Woonsocket, R. I., 24.—Le Dr Joseph Hills, ce médecin et chirurgien dont la réputation dépassait les frontières de l'Iroquois-Island, est mort à l'hôpital de Woonsocket, où il avait été transporté récemment après une attaque de maladie qu'il avait eue dans l'église du Précieux-Sang, pendant la grand-messe.

Le Dr Hills pratiquait la médecine à Woonsocket depuis 32 ans, et il sera impossible de dire tout le bien qu'il a fait à ses semblables dans l'exercice de sa profession.

Il était né à St-Gregoire-le-Grand, Qué., le 21 septembre 1843. Il était donc dans sa 57e année au moment de sa mort.

Son cours d'études fini au petit séminaire, il passa à l'École militaire de Montréal, en 1863. En 1869, il commença l'étude de la médecine sous le Dr Méthivier, de St-Albanes. Puis il suivit les cours de la Faculté de Médecine de l'Université McGill, où il prit ses degrés en 1873.

En 1874, il venait se fixer à Woonsocket. Le Dr Hills jouissait d'une grande réputation dans les cercles médicaux du Rhode-Island, et il laisse, dit-on, une fortune rondelette.

MORT MYSTERIEUSE

Mapleville, R. I., 24.—De bonne heure, hier soir, M. Nelson Robidoux, un entrepreneur bien connu de cette localité, est mort sur le seuil de sa maison.

Un mystère semble entourer cette fin tragique, et les bruits les plus divers s'entrechoquent.

Certains disent qu'on se trouve en présence d'un suicide. C'est la président avoir vu M. Robidoux trembler comme une feuille au vent, et le pas de sa porte, puis s'affaisser en posant un pied sur le seuil.

Il y avait plusieurs personnes et d'abord affirmé que M. Robidoux sentait l'acidité phénique; mais, contre-interrogées par le médecin-légitime, elles ont plus tard convenu qu'elles avaient pu se méprendre.

Le Dr Ashton prit le malade sous ses soins vers 6 heures 30. Il croit, lui aussi, que M. Robidoux avait pris de l'acidité phénique.

M. Robidoux expira avant 7 heures, après avoir été administré par M. le curé Hormidas Mailoux, de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

La nouvelle de la mort de M. Robidoux a pas été communiquée à sa femme, dont la santé laisse beaucoup à désirer depuis quelque temps.

Le Dr Polier, de Harrisville, informa le médecin-légitime Wilcox de la mort de M. Robidoux, et une enquête va être faite.

Questionné à ce sujet, hier soir, le Dr Wilcox a dit qu'il n'avait pas trouvé de traces d'acidité phénique dans la bouche du défunt. Il est plutôt porté à croire que la mort a été causée par l'alcoolisme. L'autopsie sera faite aujourd'hui.

M. Nelson Robidoux, qui était âgé de 34 ans, comptait beaucoup de connaissances et d'amis dans la région septentrionale de l'Etat.

MORT D'UN PIONNIER A WOON-SOCKET

Woonsocket, 24.—M. Pierre Brindamour est décédé vendredi après-midi à sa demeure de Milford, Mass. Le défunt était âgé de 76 ans.

Il était né à St-Ons, P. Q., mais encore dans sa jeunesse, il suivait sa famille aux Etats-Unis.

La famille Brindamour quittait, en effet, St-Ons en 1847, c'est-à-dire il y a 58 ans, et venait, une des premières, s'établir à Woonsocket. Elle avait cependant été précédée par six autres familles canadiennes dont voici les noms et qui sont, à ce qu'on pense, les premières familles de nos compatriotes qui habitèrent cet endroit du pays. C'étaient les familles F. Proulx, Alexis Jacob, Godefroy Legros, A. Broder, Pierre Dussault et J. E. Lemoine.

Comme, à l'époque, le chemin de fer n'était pas encore complété, le trajet s'était fait en voiture et avait duré six semaines. M. Brindamour se plaisait à rappeler les péripéties du voyage et son entrée aux Etats-Unis sur un char traîné par un cheval et une paire de bœufs.

L'exemple donné fut suivi, car dès le même automne 1847, la nouvelle colonie franco-américaine comprenait 75 familles, dont les membres avaient obtenu de l'emploi à l'ancienne fabrique de laine Harris, qui occupait le site où s'élève aujourd'hui le bureau de poste et le magasin Maillet and Dempsey, rue Main.

M. Pierre Brindamour se mariait en 1850, mais devint veuf deux ans plus tard. Il convola en secondes noces en 1852 avec Mme Aglaé St-Martin.

Depuis 25 ans, il était établi à Milford. Il fut le père de treize enfants, dont Pierre de Milford, Emélie, Mme Maillet, Louis et Charles, de Haverhill, Mass., Daniel de Woonsocket. Il était le frère de feu Narcisse Brindamour, père de l'hon. J. B. Brindamour, de M. F. X. Brindamour, de Mmes Joseph Deigo de la rue Michel, St-Georges, de la rue Cottage, d'Henri Mailoux, de l'avenue Park, et de feu Mmes F. X. Lépine et P. Arsenault.

Dans les usines rasés par les flammes, se trouvait le char privé du gouverneur-général "l'Alexandra" et le char privé No. 75 du général M. Pottinger. Le char privé du gouverneur-général n'a été sauvé qu'avec beaucoup de difficultés.

Un char de charbon se trouvait tout près de "l'Alexandra" et lui barrait la voie. Plusieurs hommes comprennent quelques fonctionnaires de l'Intercolonial, sortirent d'abord le char de charbon de l'édifice, que les flammes devaient rapidement, et purent ensuite sauver le char officiel. Mais le char privé de M. Pottinger a été complètement brûlé, ainsi que les chars à passagers suivants:

"Yamaska," char refectoire, valant environ \$17,000.  
"Caspédia," char dortoir, valant \$18,000.  
Les wagons de première classe Nos. 100, 102 et 103, valant chacun environ \$11,000.

La conservation des barattes

Ceux qui ont voyagé en Danemark ont été souvent surpris de voir sur des plateformes des laiteries danoises, exposés aux rayons du soleil, tous les appareils transportables de laiterie: tables, tabourets, malaxeurs, auges à beurre, tous les objets en bois.

Cet usage est d'ailleurs pratiqué dans d'autres pays, même dans les exploitations particulières. En Normandie, l'étagère en bois, supportant les bidons en laiton destinés à la traite, est adossée au mur de la ferme le mieux exposé aux rayons du soleil, le plus souvent en plein midi, quand c'est possible, et toujours à l'extérieur.

Cette coutume se justifie parfaitement. Le plus souvent, les salles de laiterie dans lesquelles on se sert des barattes, malaxeurs, etc., sont soigneusement mises à l'abri des ardeurs du soleil; on choisit des places exposées au nord; on n'ouvre de fenêtres que du côté où le soleil ne paraît jamais; si l'on y admet parfois de la lumière, on s'efforce d'y éviter la chaleur. En même temps, ces salles sont le plus souvent chargées d'humidité provenant des eaux de lavages, des vapeurs de nettoyage à l'eau chaude.

La température est généralement élevée par suite de l'utilisation dans ces locaux d'eaux chaudes et de vapeurs. L'atmosphère y est donc tiède et humide, condition éminemment favorable au développement des champignons et des moisissures.

Le bois des barattes est spécialement exposé aux attaques de ces champignons d'autant plus que pendant tout l'usage de ces instruments, on y entretient une température particulièrement favorable à la multiplication de mycélium. Aussi, les barattes qui ne sont pas traitées, comme en Danemark, par bain de soleil, sont bientôt détruites, malgré tous les soins de propreté dont elles sont l'objet.

Nous avons, il y a quelque temps, constaté les ravages extraordinaires provoqués dans le bois d'une baratte par un champignon spécial dont la multiplication avait été favorisée par ces diverses conditions de chaleur et d'humidité. Toute la masse du bois, en partant de la surface intérieure n'était plus constituée que par du bois spongieux, complètement pénétré par le mycélium d'un champignon qui l'avait décomposé. C'était une sorte d'amadou, sans résistance, dans lequel on pouvait enfoncer la lame du couteau, aussi facilement que dans du beurre. La surface extérieure, sur une épaisseur de quelques millimètres, seule avait conservé une certaine résistance.

Arrivé à ce point de décomposition, le bois de la baratte ne résistait plus aux chocs les moins violents; chaque jour, l'usage exigeait un éclat de bois, et bientôt la baratte fut hors d'usage; quand on voulut faire réparer l'instrument, en remplaçant, croyait-on, l'une ou l'autre douve, le sonnetier déclara que la réparation était impossible, et l'on dut remplacer complètement le tonneau.

Cet état n'était cependant pas la suite du défaut de nettoyage; mais il était provoqué par le défaut d'aération et de dessiccation du bois.

Il faut donc non seulement avoir soin de procéder chaque jour à un nettoyage parfait de la baratte et de tous les appareils en bois, mais il faut aussi demander le concours de l'air sec, de la lumière, pour rendre impossible l'action des champignons qui activent la décomposition du bois.

Nous ne saurions assez recommander la méthode en honneur au Danemark, l'exposition au grand air, aux rayons du soleil; si le montage de la baratte rend impossible cette méthode, il faut au moins avoir soin de ne pas fermer la baratte pendant le repos. Le couvercle ne doit pas rester sur la baratte au repos; il faut y amener le plus de lumière possible: la salle de barattage sera aérée par un bon courant d'air sec; l'ouverture de la baratte sera tournée autant que possible vers la lumière. La longue conservation est de bon prix.

Grand incendie à Moncton Les usines de l'Intercolonial en grande partie détruites

Moncton, N. B., 24.—Les usines de l'Intercolonial, en cette ville, ont été en grande partie détruites par les flammes, samedi soir, ainsi que beaucoup de machineries de grande valeur, et plusieurs chars. L'atelier de construction, le "power house" et autres édifices ont pu être sauvés.

Il semble que l'incendie a pris naissance dans l'atelier des tapisseries, qui se trouvait au nord de l'atelier des peintres, mais on ignore comment, et il est bien probable que l'origine de cet incendie restera toujours mystérieuse.

Les édifices qui ont été rasés par les flammes sont: l'atelier des peintres, une construction en briques; l'atelier des constructeurs de chars, particulièrement détruit; l'atelier où les chars de fret étaient réparés; l'atelier des constructeurs de bouilloires, et la chambre des bouilloires.

Les édifices qu'on a réussi à sauver sont: l'atelier des machineries; l'atelier de construction; "tender shop"; "Round House"; le vieux et le nouveau édifice des forges; les magasins; l'entrepôt d'huile; les ateliers des plombiers. Quelques-uns de ces ateliers sont situés dans les plus grands édifices.

Dans les usines rasés par les flammes, se trouvaient le char privé du gouverneur-général "l'Alexandra" et le char privé No. 75 du général M. Pottinger. Le char privé du gouverneur-général n'a été sauvé qu'avec beaucoup de difficultés.

Un char de charbon se trouvait tout près de "l'Alexandra" et lui barrait la voie. Plusieurs hommes comprennent quelques fonctionnaires de l'Intercolonial, sortirent d'abord le char de charbon de l'édifice, que les flammes devaient rapidement, et purent ensuite sauver le char officiel. Mais le char privé de M. Pottinger a été complètement brûlé, ainsi que les chars à passagers suivants:

"Yamaska," char refectoire, valant environ \$17,000.  
"Caspédia," char dortoir, valant \$18,000.  
Les wagons de première classe Nos. 100, 102 et 103, valant chacun environ \$11,000.

SIL LA GUERRE ECLATAIT La France pourrait compter sur quatre millions de soldats

Paris, 24.—Au moment où l'on parle de guerre et de confiscation générale pour employer le style de l'émir Hassan, il est intéressant de se rendre compte de l'état des forces militaires de la France.

La loi de 1873, en obligeant tous les Français de 20 à 45 ans, à faire partie de l'armée, et en considérant comme Français et en enrôlant comme tels les jeunes gens nés en France de parents étrangers dont l'un y est né, devait porter l'armée française à un effectif formidable.

L'armée française compte actuellement 21 corps d'armées, dont l'un, le 21me occupe les colonies. Le 10me est affecté à l'Algérie. Chaque corps d'armée correspond à une région militaire.

L'armée "permanente" (20 à 23 ans) compte actuellement 163 régiments (3 ou 4 bataillons resp.) de ligne; 30 bataillons de chasseurs ("non classés en régiments") dont 12 de chasseurs alpins; 4 régiments de zouaves; 4 régiments de "tirailleurs" (non classés en régiments) Nous n'ajouterons que pour mémoire les 2 régiments de la légion étrangère et les compagnies de discipline. La cavalerie comprend 13 régiments de cuirassiers; 31 régiments de dragons; 21 régiments de chasseurs à cheval; 14 régiments de hussards; 6 régiments de chasseurs d'Afrique, sans compter les spahis Soudanais et Sénégalais.

L'artillerie a un effectif de 56 régiments, dont 40 d'artillerie à cheval et 16 d'artillerie lourde à pied. Le génie a 7 régiments ("1 de chemins de fer").

A ces forces il faut ajouter la réserve (23 à 33 ans) qui double les régiments de 1 à 147, ce qui fait 147 régiments de réserve. Les 18 régiments de réserve. Les 18 régiments restants, cantonnés à l'Est doivent marcher aussitôt sans réserves. La réserve comprend en outre 7 bataillons de chasseurs, 10 de zouaves, 4 escadrons de cavalerie et 216 batteries. Vient ensuite pour la défense du pays, l'armée territoriale (33 à 45 ans) comprenant 458 bataillons de ligne; 78 escadrons; 226 batteries et 138 bataillons de génie.

L'armée territoriale se subdivise en 1er ban, ou armée territoriale proprement dite (33 à 39 ans) et 2me ban ou réserve de l'armée territoriale (39 à 45 ans).

Avec ces troupes nous comptons les 12 régiments d'élite de l'infanterie de marine, qui défendent si vaillamment le village de Bazeilles en 1870.

La marine française comprend 449 bâtiments de guerre, plus une trentaine en chantier.

Elle a 27 cuirassés de 1er rang et 228 torpilleurs.

L'effectif de l'armée de terre et de mer varie un peu suivant les années et les budgets, mais elle compte en général de 570,000 à 585,000 hommes d'armée de terre "permanente" (dirailleurs indigènes, moudjaheds et autres non compris) et 50,000 à 55,000 marins.

En cas de mobilisation générale l'armée française comprendrait d'après les sources les plus sûres 4,250,000 hommes, dont 1,500,000 d'armée "active" (armée permanente et réserve de 1er rang), et 1,000,000 marins ("inscrits maritimes compris").

ASSOCIATION DES MEDECINS

De langue française de l'Amérique du Nord

Trois-Rivières, 25 février 1906.

Nous avons l'honneur de rappeler aux membres de la profession médicale que le troisième Congrès de l'Association des Médecins de langue Française de l'Amérique du Nord aura lieu aux Trois-Rivières dans la dernière semaine de juin 1906.

Quoique nous n'ignorions point les difficultés de l'organisation d'une telle oeuvre et les grands sacrifices qu'elle impose, nous n'avons pas hésité à accepter la lourde tâche qui nous a été assignée par le Congrès de Montréal en 1904. C'est même un grand honneur pour nous, sans compter que le choix de notre cité comme siège du futur Congrès est un hommage rendu à la ville si française des Trois-Rivières.

Nous continuerons donc à employer tous nos efforts et toute notre bonne volonté pour que le Congrès des Trois-Rivières soit mené à bonne fin et digne des brillants Congrès de Québec et de Montréal qui l'ont précédé.

Nous osons espérer que tous les Médecins de langue française de l'Amérique du Nord, tant du Canada que de la Grande République voisine, sauront répondre à notre appel et nous remercier leur plus cordiale adhésion. Nous sollicitons non seulement l'appui moral des Conférences, mais un concours encore plus efficace, en invitant chacun à s'enrôler d'avance comme membre de l'Association et à fournir sa part de travaux scientifiques pour le troisième Congrès de médecine qui

Les chars Nos. 488, et 531, deux chars à bagage Nos. 478 et 479, un char de colon No. 526 et un wagon postal No. 634.

Le char privé de M. Pottinger valait environ \$20,000.

UN HOMME BRULE VIF

Lorsque le sifflet du département des machines donna l'alarme samedi soir, M. Abraham Jones quitta en toute hâte sa maison de pension, et courut avec quelques autres personnes, vers le théâtre de l'incendie. C'étaient tous des employés aux usines; ils se dirigèrent surtout vers les flammes sont; l'atelier des peintres, une construction en briques; l'atelier des constructeurs de chars, particulièrement détruit; l'atelier où les chars de fret étaient réparés; l'atelier des constructeurs de bouilloires, et la chambre des bouilloires.

Les édifices qu'on a réussi à sauver sont: l'atelier des machineries; l'atelier de construction; "tender shop"; "Round House"; le vieux et le nouveau édifice des forges; les magasins; l'entrepôt d'huile; les ateliers des plombiers. Quelques-uns de ces ateliers sont situés dans les plus grands édifices.

Dans les usines rasés par les flammes, se trouvaient le char privé du gouverneur-général "l'Alexandra" et le char privé No. 75 du général M. Pottinger. Le char privé du gouverneur-général n'a été sauvé qu'avec beaucoup de difficultés.

Un char de charbon se trouvait tout près de "l'Alexandra" et lui barrait la voie. Plusieurs hommes comprennent quelques fonctionnaires de l'Intercolonial, sortirent d'abord le char de charbon de l'édifice, que les flammes devaient rapidement, et purent ensuite sauver le char officiel. Mais le char privé de M. Pottinger a été complètement brûlé, ainsi que les chars à passagers suivants:

"Yamaska," char refectoire, valant environ \$17,000.  
"Caspédia," char dortoir, valant \$18,000.  
Les wagons de première classe Nos. 100, 102 et 103, valant chacun environ \$11,000.

En réponse à un télégramme qui lui fut adressé durant la nuit de samedi, par M. J. T. Hawke, l'hon. H. R. Emmerson, le ministre des chemins de fer, a télégraphié d'Ottawa qu'il regrette profondément ce grand désastre, que les employés et les citoyens de Moncton ne doivent pas désespérer, car tous les efforts possibles vont être faits pour avoir des usines temporaires au plus tôt et assurer la reprise du travail sans délai.

Un peu plus tard, M. Emmerson a télégraphié qu'il sera à Moncton lundi après-midi au plus tard.

BRUTALITE COSAQUE

Supplice d'une jeune fille de 17 ans

Saint-Petersbourg, 27.—La lettre publiée dans les journaux et écrite par Mlle Spiridonova, la jeune fille de 17 ans, qui tua M. Lushenoffsky, chef de la police secrète de Tamboff, a soulevé la colère de tous les membres du parti libéral.

Après avoir décrit l'assassinat du chef de la police secrète, Mlle Spiridonova dit qu'elle fut jetée à terre par les Cosaques et battue à coups de foudets et de crosses de fusils. Elle fut ensuite traînée par des chevaux jusqu'à un traineau, escorté par de sang-vieux Cosaques, et transportée au bureau de police. Arrivée dans ce local, elle fut jetée toute nue dans une cellule froide et humide où, pendant onze heures, elle fut soumise à toutes sortes de tortures pour lui faire révéler les noms de ses complices.

Cette jeune fille dit encore que deux officiers prirent plaisir à lui arracher les cheveux et à la brûler sur différentes parties du corps avec le feu de leurs cigarettes, la menaçant à tout instant de la livrer à la brutalité des Cosaques, si elle ne consentait pas à faire des aveux.

Cette jeune martyre est maintenant sur un lit d'hôpital. Son état est très grave. Son crâne a été fracturé à deux endroits, un de ses yeux est gravement blessé et son corps est contusionné à la tête.

Les journaux demandent le jugement immédiat et la punition des deux officiers, dont ils donnent les noms. Il est probable que la vengeance des révolutionnaires ne s'arrêtera pas là. Les "Russ" condamne l'organisation dont les membres ont envoyé cette enfant remplir une telle mission.

Mother Graves' Worm Exterminator est agréé à prendre; il est efficace et prompt à détruire les vers. Beaucoup l'ont essayé avec des résultats les plus satisfaisants.

C'était fête à Versailles, l'autre jour. A cette occasion, on a placardé des affiches diverses sur les murailles de la bonne ville.

Celle-ci a paru spécialement savoureuse: Mlle Emma est arrivée Avec ses puces

PETITES NOTES

Les pertes résultant de l'incendie des usines de l'Intercolonial à Moncton, N. B., samedi dernier, se chiffrent à près de deux millions de dollars. Environ 1200 ouvriers se trouvent maintenant sans ouvrage.

Il est question à Lévis, d'offrir au gouvernement fédéral les usines Carrier Laine et Cie, qui sont fermées depuis quelques mois. On prétend que ces usines feraient l'affaire de l'Intercolonial, en les utilisant, pour la fabrication d'ouvrage à plusieurs centaines d'ouvriers qui chôment actuellement.

On dit que M. Laporte, ex-maire de Montréal, sera le président de la Banque Provinciale, une fois organisée.

C'est M. Guérin qui agit comme avocat de la Couronne aux Assises de mars à Trois-Rivières, en remplacement de M. Tourigny. C'est à ce terme que sera instruit le procès de Wm McCraw et de la femme Selater, accusés du meurtre de Percy Howard Selater.

Le premier mandement de Mgr Bernard, le nouvel évêque de St-Hyacinthe a été lu dimanche dans toutes les églises du diocèse. Conformément aux instructions de ce mandement, le "Veni Creator" a été chanté dimanche, et le sera aussi dimanche prochain dans toutes les églises du diocèse pour attirer les bénédictions divines sur l'épiscopat du nouvel évêque.

M. l'abbé A. N. Bellemare, le doyen des prêtres du diocèse de Nicolet, a été frappé de paralysie vendredi soir et son état est désespéré. Il est âgé de 79 ans.

D'après une dépêche de Paris, le roi Edouard et la jeune roi Alphonse d'Espagne se rencontreront à Biarritz.

Les principaux créanciers de Québec, à la faillite de Narcisse Tessier, de Montréal, qui faisait affaires sous la raison sociale de l'Empire Shoe Coy et dont le passif se chiffre à \$80,000, sont: J. S. Langlois et Cie, Québec, \$4,890; W. A. Marsh, Québec, \$2,309; Tourigny et Maxois, Québec, \$2,529; Brunet, Québec, \$1,948;

# LA MANUFACTURE DE LAINE DU CAP ST-IGNACE

Que ceux qui ont besoin de faire filer immédiatement leur laine viennent nous voir; nous sommes prêts à les filer sans délai. Les personnes éloignées qui nous envoient de la laine à filer, peuvent la remporter le même jour. Il n'est pas nécessaire de l'écharpiller; nous l'écharpillons et la filons pour le même prix, c'est-à-dire 13c par livre, chaîne ou tissure.

Nous sommes aussi agents pour la célèbre couverture en ciment de la "Philip Carey Mfg Co," pour Montmagny, et l'Islet. Cette couverture est préférable à toute autre sous tous les rapports. D'abord, elle peut durer le double de n'importe quelle couverture, pourvu qu'on applique une couche de ciment, qui ne coûte qu'une vingtaine de cents, par toise, tous les huit à dix ans. De plus, le prix de cette couverture est de 50 cts la toise moins six cts que le ciment en bardeaux la plus commune. Nous fournissons tous les renseignements sur demande.

## METHOT & FRERE

Manufacturiers de Laine et Marchands Généralx, CAP ST-IGNACE

# Questions --- Reponses

Q.—Pourquoi le magasin de M. Romeo Lesperance est-il si achalandé?  
R.—C'est parce qu'il tient le plus grand assortiment d'ÉPICERIES qu'il y ait dans Montmagny.  
Q.—Pourquoi M. Romeo Lesperance achète-t-il directement des manufacturiers?  
R.—C'est d'abord, dans l'intérêt de ses pratiques et ensuite pour pouvoir vendre à meilleur marché et à des prix défiant toute compétition.  
Q.—Pourquoi M. Romeo Lesperance a-t-il augmenté son commerce depuis quelques années?  
R.—Parce qu'il garde toujours en stock des épicerie de premier choix et que ses pratiques sont servies avec politesse et diligence et que ses marchandises défilent à domicile.  
BONBONS, CHOCOLATS, BISCUITS TOUJOURS FRAIS. Nous renouvelons notre stock tous les 3 mois. Aussi grand choix de CADEAUX DE NOÛES, argenteries, articles de fantaisie, verreries, vaisselles, services à dîner, sets à toilette, porcelaine, etc.

## CHEZ J. N. ROMEO LESPERANCE

RUE ST-JEAN-BAPTISTE MONTMAGNY

# SALON DE BARBIER

DE PREMIÈRE CLASSE.

JOSEPH, BÉLANGER,

Rue St-Louis, Montmagny, (EN FACE DE L'HOTEL MONTMAGNY.)

## JOSEPH PARENT

MARCHAND-TAILLEUR

Rue St-Jean-Baptiste, Montmagny

Assortiment de tweed à habillement anglais, écossais. Magnifique serge rayée, bleue et noire. Vêtements—Veste à patron. Tweed à pantalons de tous prix. Tweed imperméable et à pardessus. Fouritures de première classe, Saine, soie, satin, etc. Machine pour couvrir les boutons.

COUPE GARANTIE

# Essayez-les une fois

LES

CIGARES DIXIE 10c. POLO 5c

NOUS VOULONS VOTRE BIEN

MILLER & LOCKWELL

16 RUE ARAGO, QUEBEC

## L'ALLEMAGNE

Seule contre les autres puissances. --La situation. -- Perspectives de guerre

Londres 27.—On n'a cessé depuis quelques jours de publier des nouvelles alarmantes, au sujet de la crise franco-allemande. On peut tout de même assurer que, toute dangereuse que soit la situation créée par l'insuccès de la conférence, elle n'entraînera pas de guerre immédiate. L'opinion générale est en ce moment exaspérée par la politique vacillante de l'Allemagne. Même pendant ces derniers jours, Guillaume II s'est montré tout à fait conciliant et réconciliant. La façon dont il a rejeté les concessions françaises semble indiquer que l'Allemagne n'a nullement l'intention d'arriver à un accord à Algésiras. Le ressentiment universel avec lequel a été accueillie cette attitude l'a amené à exprimer l'espoir d'un compromis ultérieur, mais les suggestions officieuses de source allemande, qui veulent faire espérer un règlement pacifique, sont reçues avec plus de mérité que d'espoir.

### L'ATTITUDE VÉRITABLE DE LA FRANCE

devient en ce moment de la plus haute importance. En dehors des personnages officiels, la personne la mieux placée pour l'expliquer avec le plus de netteté est M. Clémenceau. Il dit: "Le moment est venu pour la France de soigneusement orienter ses voies. L'obstination de l'empereur Guillaume les vociférations de sa presse, et par-dessus tout les caprices de sa volonté, nous imposent à l'avenir une extrême prudence, tant en paroles qu'en actions. Nous avons atteint l'extrême limite de nos concessions. Il semble que le moment est venu où nous devons observer un silence plein de dignité. MM. Revoll et le comte de Radowitz n'ayant plus rien à proposer, il ne leur reste plus qu'à se retirer à la conférence de prendre note de leur désaccord. "Il est permis d'espérer qu'après une période de méditation, le peuple allemand se rendra compte par lui-même du danger d'un état permanent de tension et qu'il exercera sur son gouvernement une pression salutaire en faveur d'une politique de paix. Cet espoir paraît douteux, mais en l'absence d'un meilleur, nous n'avons qu'à nous y cramponner, tout en prenant toutes les précautions nécessaires."

L'ALLEMAGNE ET LES PUISSANCES Les immenses efforts que fait l'Allemagne pour s'assurer l'appui des puissances à Algésiras sont démontrés par la dépêche officielle suivante, qui est, envoyée de Rome: "Les relations officielles italiennes, on ne cherche pas à cacher l'impression pénible produite par l'attitude intransigente de l'Allemagne à Algésiras. Le ministre des affaires étrangères espérait que l'Italie pourrait y remplir le rôle d'arbitre entre la France et l'Allemagne, mais les dépêches du marquis Visconti-Venosta, ont depuis longtemps détruit cette illusion. De plus, la pression que le gouvernement allemand a exercée sur le cabinet italien, pour obtenir l'appui de ses députés, a créé un profond sentiment de malaise. Cette impression est compréhensible. On se rappelle que les mains de l'Italie sont liées par l'accord méditerranéen qu'elle conclut avec la France et l'Angleterre. Les desseins de l'Allemagne, à l'égard du Maroc, étaient considérés, il y a deux ans, comme des aspirations pangermanistes. Cela a été officiellement désavoué par la chancellerie de Berlin. Ce démenti n'a fait qu'accroître les inquiétudes des Italiens au sujet des intentions de l'Autriche à l'égard de l'Albanie, car ces intentions ne font que compléter le plan d'intrusion simultanée allemande dans la Méditerranée, l'Adriatique et les Balkans. Les instructions actuelles des députés italiens sont d'éviter de se placer dans une position qui les obligerait à prendre nettement parti pour la France ou pour l'Allemagne. En plaçant l'Italie dans ce désagréable dilemme, le gouvernement allemand a démontré, à ceux des Italiens qui sont le moins hostiles à la triple alliance, que celle-ci est contre les intérêts de leur pays comme puissance méditerranéenne, car elle tend à l'obliger à faire face à des obligations qui n'étaient pas prévues au moment du renouvellement de ce traité, d'autant plus que ces obligations sont contraaires au maintien de ses relations amicales avec la France et l'Angleterre."

### LES CONFÉRENCES INTERNATIONALES ET LA GUERRE

A propos de la conférence d'Algésiras, un journal parisien fait remarquer que la plupart des conférences diplomatiques internationales du siècle dernier se sont terminées par la guerre. Les voici par ordre de date: 1. Celle de Londres, en 1826, à propos des affaires de Grèce, aboutit à l'entente armée de la France, de l'Angleterre et de la Russie contre la Porte ottomane; 2. Celle de Vienne, en 1854, eut pour objet de prévenir les hostilités imminentes entre la Turquie et la Russie, et précéda la guerre de Crimée; 3. Celle d'Orizaba, en 1862, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, dont l'échec devait avoir pour conséquence l'expédition du Mexique; 4. Celle de Londres, en 1864, s'occupait de régler la question Sleswig-Holstein; 5. Celle de Londres, en 1867, garantit la neutralité du Luxembourg; 6. Enfin, celle de Constantinople, en 1876, dont le but était de faire accepter par la Porte un programme de réformes à l'intention des principautés vassales de la Turquie, amena, un an après, la guerre turco-russe. Sur ces six conférences, quatre—celles de 1826, 1854, 1862 et 1876—aboutirent à la guerre. Sainte naïveté! Le mari revient de voyage. L'homme, avec effusion, "mon ami, je me suis bien ennuyé. J'ai pensé à toi tout le temps." Ça dépend de la façon de com-

## Dépêches télégraphiques

Indianapolis, Ind., 25.—Le vice-président T. L. Lewis, de la United Mine Workers Union, a déclaré ce soir à la Presse Associée, qu'il n'y aura pas de grève des mineurs le 1er avril prochain, parce que les propriétaires de mine vont accéder aux demandes des mineurs.

Ruffalo, N. Y., 25.—Le quartier italien a bien failli être rasé par les flammes la nuit dernière. Le feu s'est déclaré dans l'un des édifices de la Pierce Mfg. Coy, fabricants d'automobiles. L'édifice a été détruit ainsi que plusieurs voitures. Les pertes se chiffrent à \$50,000, complètement couvertes par les assurances. L'édifice principal de la manufacture a pu être sauvé.

Willemstad, Curaçao, 25.—On rapporte du Vénézuéla que le président Castro veut humilier la France, rompre complètement avec la doctrine Monroe, puis ensuite chasser du pays américains, les anglais, les allemands, qu'il trouve près que les Chinois. En un mot, le président Castro veut chasser tous les étrangers du Vénézuéla.

Pittsburg, 25.—On rapporte que deux personnes ont été tuées et une cinquantaine de blessés dans deux accidents de tramway, la nuit dernière, l'un près de Bennett, Pa., et l'autre près de l'Hôtel du Soleil Levant. Les deux chars ont déraillé et culbuté en bas du remblai, faisant une chute de plusieurs pièces de hauteur.

New-York, 25.—Le paquebot français "La Touraine" est arrivé du Havre aujourd'hui, après une traversée très orageuse, surtout du 20 au 23 février. Le 20 février 20 passagers ont été blessés.

Londres, 25.—Le Bureau Colonial a reçu des dépêches aujourd'hui confirmant le récent désastre des troupes anglaises, près de Sokoto, dans le nord du Niger. Trois officiers et 25 soldats indigènes ont été tués. On rapporte cependant que la garnison de Sokoto est sauvée.

Kansas City, 24.—Une tente longue de 180 pieds et large de 130 pieds a été commandée à Kansas City pour la tournée de Mme Sarah Bernhardt à travers le Texas. Cette tente, qui pourra abriter 4,000 personnes, coûtera \$3,000.

Londres, 24.—Le correspondant du "Daily Telegraph" à Tokio, dit qu'un grand incendie dans la ville de Taïra, 80 milles au sud-est de Fukushima, a détruit 600 maisons et que 37 personnes ont péri dans les flammes.

New-York, 25.—Un déplorable accident, dû encore à l'imprudence des mécaniciens, s'est produit dans l'avenue B. Une jeune Hongroise, Mme Rosie Unterberger, qui traversait l'avenue, tenant dans ses bras son enfant, un bébé de deux ans, a été renversé par un tramway électrique marchant sous les roues et a été trépané sur un longeur de plusieurs mètres, et il fallut plusieurs hommes pour dégager le petit cadavre qui avait été horriblement mutilé. La mère, qui n'avait reçu qu'une blessure au front, étant tombée en dehors des rails, perdit la raison en voyant le cadavre de son enfant, et sa vie est actuellement en danger, par suite de la terrible émotion qu'elle a eue.

Paris, 24.—La chambre des députés a voté à la presque unanimité, la loi relative aux pensions ouvrières: "D'après la loi, les patrons, les employés et le gouvernement doivent chacun contribuer à la formation d'un fond spécial sur lequel seront prélevées les pensions accordées aux ouvriers âgés de plus de 65 ans.

Berlin, 26.—A la cérémonie de célébration de ses noces d'argent, hier, l'empereur Guillaume a déclaré: "Ma première et ma dernière pensée sont pour mes frères de combat sur terre et sur mer. Que Dieu veuille que la guerre ne vienne pas. Si elle vient, je suis convaincu que l'armée fera son devoir comme elle le fit il y a trente-cinq ans.

Vienne, 26.—On annonce officiellement que l'Autriche a pris des mesures pour engager l'Allemagne à accepter les propositions françaises quant à la police du Maroc.

Ottawa, 26.—Le Dr Haanel a télégraphié au ministre de l'Intérieur que toutes les expériences faites au Sault Ste-Marie pour la réduction par l'électricité du minéral magnétique canadien, ont obtenu un éclatant succès. Montréal, 26.—Patrick CoCabe, ci-devant agent du Central Vermont, à Bolton Vt., et qui est accusé d'avoir causé la destruction de l'express de Montréal, le 26 janvier, a été conduit à la prison de Montréal.

Montréal, 27.—Le match Cyr-Ducarie a été déclaré nul, hier soir, les deux concurrents gagnant chacun quatre points.

A la fin du tournoi, auquel cinq mille personnes ont assisté, Louis

Cyr a annoncé qu'il se retirait de l'arène, et qu'il laissait à son jeune mais brave ami le soin de défendre son titre de champion.

Ottawa, 27.—La commission d'enquête sur la situation des assurances au Canada sera composée comme suit: Le juge McTavish, d'Ottawa, juge Senior du comté de Carleton, M. J. W. Langman, directeur général du Toronto Trust Corporation, et M. A. L. Kent, de la maison Kent et Turcotte, experts comptables de Montréal.

—Les beurrieres du Nord-Ouest ne seront plus sous la direction du gouvernement fédéral. A une réunion des représentants de ces beurrieres convoquée à Edmonton, le 20 courant, M. J. A. Raddick, commissaire de l'industrie laitière et représentant du ministre de l'Agriculture d'Ottawa, a remis aux différentes sociétés la direction des beurrieres de l'Alberta.

Détroit, Michigan, 26.—Dix mille livres d'otolemargarine ont été saisies dans cette ville, hier, et cinq hommes ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir mis ce produit en vente comme étant du beurre.

Ottawa, 28.—Le département a publié un document important hier, mettant en garde les médecins et le public contre l'usage de certaines médecines brevetées comme contenant une forte quantité d'alcool, telles que P4-nua, Ozone, Salsepareille et les poudres pour le mal de tête.

## Nouvelles des Cantons de l'Est

Sherbrooke, 26.—Quelque cinq ou six cas de peste ont été découverts la semaine dernière, à Canterbury et dans les environs de Scotstown, où l'on craint l'existence d'autres cas cachés aux autorités.

—La cité vient d'interdire une action contre la "Sherbrooke Light, Heat and Power Coy" en vue de contraindre cette dernière à accepter la vente par arbitrage de son système d'éclairage à la lumière électrique, en faisant revivre l'article de certain contrat maintenant répudié par la compagnie.

—Vendredi soir, un incendie désastreux a visité le village de Fitch Bay, consommant de fond en comble les granges et la ferme Wm. J. Nutbrown et causant des pertes évaluées à quelques milliers de piastres. Une vingtaine de bêtes à cornes, deux chevaux et plusieurs porcs ont péri dans les flammes.

—Mme Phillibert Boy, âgée de 91 ans, décédait subitement la semaine dernière à Scotstown. Elle était originaire de France. Elle a succombé chez sa fille Mme R. B. Scott. Elle a été trouvée morte dans son lit.

—Des capitalistes montagnais offrent au conseil de ville de Coaticook d'occuper l'ancienne manufacture de coton et d'y installer une industrie d'articles en feutre, pourvu qu'il leur soit accordé un bonus. Le conseil a pris cette offre en considération.

—Kenneth Smith a trouvé une mort affreuse sur la voie du Pacifique Canadien, non loin de Spring-Hill. Vers 2 heures, jeudi matin, il quitta sa résidence pour aller on ne sait où. Les débris de son corps furent trouvés dans la matinée, éparpillés le long de la voie, à environ une mille de la gare de Spring Hill. On n'a pu découvrir par quel train il a été tué.

Smith était âgé de 35 ans. Il laisse une épouse et deux jeunes enfants.

Le député coroner Gadhobis a tenu une enquête à Spring Hill. Le jury a rendu un verdict de mort accidentelle.

—L'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce pour terminer les élections a eu lieu jeudi soir, sous la présidence du Dr L. C. Bachand, réélu président à l'assemblée précédente.

—L'élection des membres du conseil a donné le résultat suivant: MM. J. P. Royer, L. A. Dufresne, J. K. Edwards, E. W. Farewell, A. J. Genest, W. H. Wilson, J. A. Wiggett, W. S. Dresser, L. H. Olivier, H. Irwin.

—M. l'abbé Georges Vaillancourt, curé de St-Georges de Windsor, est décédé vendredi soir à l'hôpital du Sacré-Coeur où il avait été transporté lundi dernier.

M. l'abbé Vaillancourt était le fils de Ignace Vaillancourt et de Félicie Bourassa. Il était né à Yamachicho, le 28 mai 1842. Il fit ses études classiques au séminaire de Nicolet, où il étudia aussi la théologie. Le six octobre 1867, il était ordonné à la prêtrise. Aussitôt après son ordination il fut nommé vicaire à Wotton, mais au bout d'un an, ses services étaient requis dans la paroisse de St-Georges de Windsor, où Mgr Lafliche, le nomma curé, poste qu'il occupa sans interruption pendant 37 ans et 5 mois dans l'estime et le respect de ses supérieurs ecclésiastiques, ainsi que de ses paroissiens.

Il était bon pasteur dans la force du mot, et il n'en est pas un qui ne regrette le vénérable curé.

# Le Berliner Gram-o-phone.



HIS MASTERS VOICE

Grand assortiment d'instruments les plus perfectionnés et de morceaux de musique les plus nouveaux. Qu'on profite de ce choix exceptionnellement avantageux.

AMEDEE COTÉ  
Rue St-Thomas, Montmagny

# Jos. Prevost MANUFACTURIER D'EAUX GAZEUSES

EN GROS ET EN DETAIL  
Coin rues St-Thomas et St-Paul  
Agent et Embouteilleur de la Colèbre

Eau Minérale St-Benoit

Toutes ces Liqueurs sont manufacturées avec de l'eau de source

Les Prix sont très Modérés et toute commande reçue par la malle recevra une attention spéciale.

# JOS. BRETON MARCHAND GENERAL SAINT-PIERRE STATION

Vient de recevoir un char complet de meubles de toutes sortes.

LITS BUREAUX A TOILETTE CHAISES

etc., etc., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition. Une Visite est Sollicitée

Ainsi assortiment complet d'épicerie, ferronneries, marchandises sèches et provisions.

EN FACE DE LA STATION DE St-Pierre de Montmagny

# AMEDEE COTE BIJOUTIER ET OPTICIEN

Rue St-Thomas, - - Montmagny.

Seul Agent Pour la Célèbre Montre

# REGINA

L'expérience porte à recommander presque exclusivement ces montres à cause de leurs qualités distinctives, la régularité et une précision telle qu'on peut s'y fier en toute confiance.

Un certificat de garantie pour 3 ans est donné avec cette montre qui toujours donné satisfaction.

LE VIN DE QUININE DE CAMPBELL FORTIFIE

# JOS. THIBAUT

RUE DE LA FABRIQUE VOISIN DE LA BEURRIERE NICOLE & COTE

Manufacturier de PORTES, CHASSIS, MOULUES

Tient aussi toutes les GARNITURES de menuiserie qu'il vendra à des prix très réduits. Une visite à son établissement est respectueusement sollicitée. (Étant aussi manufacturier de

BOITES A BEURRE

J'invite les propriétaires de beurrieres à m'envoyer leurs commandes d'avance; je promets leur donner satisfaction.

Pour les prix écrivez à - JOS. THIBAUT MANUFACTURIER, MONTMAGNY "Téléphone Bellechasse."

# Legislature Provinciale

## Le congrès de chasse et de pêche

### Ce que M. Prevost entend faire

Québec, 22 février 1906.

L'Orateur prend le fauteuil à 3.30 heures.

L'hon. M. Roy soumet un projet de loi pour amender la loi de l'Instruction publique. Il s'agit de la nomination des quatre experts, deux laïques et deux religieux, qui sont adjoints au conseil de l'Instruction publique.

L'hon. M. Leblanc demande d'amender l'article 106 du code civil concernant les aliments. Ce projet fut présenté par le député de Laval, l'an dernier.

Voici le texte de la proposition de M. Leblanc:

1. L'article 106 du Code civil est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant: «En la succession de l'époux prédécédé en dot, dans le même cas à l'époux survivant, le dédit pour les réclamer est d'un an, à partir du décès, et se prolonge, au cas de partage, jusqu'à son achèvement. La pension alimentaire est prélevée sur l'héritage. Elle est supportée par tous les héritiers et, en cas d'insuffisance, par tous les légataires particuliers, proportionnellement à leur émolument.

Toutefois l'époux survivant, contre lequel la séparation de corps aura été prononcée, perdra son droit à des aliments s'il n'y a pas eu réconciliation.

L'hon. M. Leblanc demande copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et le département de l'Instruction publique, concernant les vices de construction au point de vue hygiénique, de certaines maisons d'écoles situées dans le district d'Inspection de M. l'inspecteur Curot.

### INTERPELLATIONS

M. Langlois.—Est-il à la connaissance du département de l'Instruction publique que 9 écoles élémentaires de la municipalité de Wright et Northfield n'ont aucun système de ventilation?

Dans l'affirmative, le département entend-il prendre des mesures pour obliger cette municipalité à se conformer aux exigences de la loi?

L'hon. M. Roy répond: Non.

D'après le bulletin de l'année 1904-05 de l'inspecteur d'écoles chargé de la partie du district du comté de Wright, on se trouve la municipalité scolaire de Wright et Northfield, la note "bien" est donnée à toutes les écoles, à la question posée "sont-elles pourvues d'un système de ventilation suffisant?"

### INTERPELLATION

M. Langlois.—"Mon premier livre" est-il encore distribué dans les écoles de la province de Québec?

Est-ce l'intention du gouvernement de publier une nouvelle édition de cet ouvrage?

Réponse par l'hon. M. Roy: Non. Aucune distribution depuis à peu près 15 jours, la deuxième partie étant épuisée.

A l'égard: Tous les projets de loi suivants sont adoptés en troisième lecture: Loi concernant en corporation "The Canadian Eastern Railway Co."—M. Décarie.

Loi amendant les lois 4 Édouard VII, chapitre 50, 5 Édouard VII, chapitre 91, et intégrant certaines dispositions de la loi 54 Victoria, chapitre 63, concernant l'émission de bons et d'obligations par le bureau des commissaires d'écoles protestantes de la cité de Montréal.—M. Stephens.

Loi concernant le village du Boulevard Saint-Paul.—M. Décarie.

Loi ratifiant et confirmant un acte de vente fait par Édmond William Tobin et Frank N. McCrea à "The Loblinsère Lumber Company."—M. Mackenzie.

Loi déclarant quels sont les placements qui peuvent être faits des fonds de l'Hôpital des aliénés protestants, augmentant ses pouvoirs et ratifiant les placements déjà faits.—M. Carter.

Loi concernant l'Université McGill.—M. Carter.

Loi amendant la charte de la ville de Fraserville.—M. Dion.

Loi constituant en corporation l'Association des Hôteliers de la province de Québec. M. Gohbert.

Loi concernant les fidé-commissaires de la succession de James O'Brien.—M. Décarie.

Loi constituant en corporation la compagnie T. P. Pelletier.—M. Dion.

Réponse à l'hon. M. Leblanc, l'hon. M. McCorkill dit que le montant des dépenses encourues durant l'année 1904-05, qui a été payé après cette date, est de \$56,921. Mais durant l'année 1904-05, on a également payé un montant de \$58,000 qui appartenait en réalité à l'année précédente.

### LE CONGRÈS DE CHASSE ET DE PÊCHE

M. Bergevin demande dans un discours que personne n'écoute, que les résolutions du congrès de chasse et de pêche soient mises en vigueur et insérées dans la loi de la province, afin d'assurer un revenu additionnel à la province et une meilleure protection au gibier et au poisson.

### CE QUI VA SE FAIRE

L'hon. M. Prevost remercie le député du Beauharnois d'avoir attiré l'attention de la chambre sur un sujet aussi important. Il y a des réformes à faire. Pour les fins de chasse et de pêche, il se propose de diviser la province en six grands districts qui seront placés chacun sous la surveillance d'un inspecteur à qui les gardes-chasse et pêche seront directement responsables. Ceux-ci ne sont pas beaucoup payés, il est vrai, mais il y en a parmi eux qui ne font absolument rien et qu'il importe de stimuler. Il remercie le Pacific et le Grand-Tronc de leur offre de transporter gratuitement les gardes-chasse dans l'exécution de leur devoir. La protection du gibier et du poisson est si importante pour les compagnies qu'il espère que les autres compagnies suivront leur exemple. Pour arrêter la tuerie en masse de certains gibiers, l'on adoptera le système des coupons qui consiste à fournir à chaque chas-

seur le nombre de coupons correspondant au nombre de têtes qu'il a le droit d'abattre et qui sont détruits par les compagnies de transport aussitôt qu'ils leur sont présentés.

Quant aux pêcheeries, le système de la pêche à sène, elle sera complètement prohibée dans les lacs et sévèrement surveillée à la demande du commerce exige qu'il soit toléré.

M. Prevost fait remarquer qu'une autre cause de la destruction du poisson, est le déchet des moulins qui sera sévèrement surveillé à l'avenir.

L'usage de la dynamite pour tuer le poisson sera puni d'emprisonnement.

Le ministre annonce qu'à l'avenir, le prix du permis pour l'exploitation d'un territoire de chasse et de pêche sera de \$3 par mille carré au lieu de \$1, comme par le passé. Les sportsmen étrangers devront aussi payer plus que les résidents pour avoir le droit de pêcher et de chasser dans la province.

C'est ce qui se fait dans toutes les autres provinces, et il n'est que juste que nous faisons de même dans la province de Québec. Cependant, le prix de souscription déjà payé par un membre d'un club pourra être déduit de ce chiffre. Ce projet de taxes sur les sportsmen étrangers est approuvé par le "Rod & Gun" l'organe le plus autorisé du sport au Canada.

M. Stephens félicite le gouvernement de son attitude et espère que les nouvelles dispositions de la loi seront indistinctement appliquées à tous les citoyens riches ou pauvres.

M. Lafontaine, de Maskinongé, demande à ce que la pêche à la sène pour l'alose soit permise pendant la mois, au printemps. C'est le seul temps de l'année où il est possible de prendre ce poisson, et pour les cultivateurs de son comté, c'est une ressource précieuse.

La motion est accordée. Et la séance est levée.

### L'ELECTION DE TORONTO-NORD

Québec, 23 février 1906.

La séance d'aujourd'hui a été courte mais elle comptera parmi les plus importantes de toute la session, et c'est une interpellation de M. Leblanc qui lui donne cette importance.

De la bouche même de M. Turgeon, ministre des terres, nous avons appris que le régime Parent, enfin disparu de l'Hôtel-de-Ville de Québec, continuait au Parlement et par ceux-là mêmes qui ont étrangement M. Parent, en donnant pour raison que son système n'était plus tolérable.

Qui, la province va continuer de mettre son domaine forestier sous licence et par morceaux aussi vastes que possible.

Lorsque la question de M. Leblanc, demandant si le gouvernement se proposait de vendre des limites à bois encore cette année, a été posée tout le monde se disait que le gouvernement allait répondre par le cliché habituel: sous considération. Mais non, bravant l'opinion publique, M. Turgeon a répondu:

Qui, nous allons en vendre. Nous en vendrons dans le mois de juin.

Et nous tâcherons d'en vendre dix mille milles dans les agences de l'Ontario supérieur, du St-Maurice, de St-Charles, du Saguenay, de Gaspé, du Lac St-Jean, de Bonaventure, de Rimouski et de Grandville.

Cette réponse du ministre a semblé contener les quinze députés restés à la Chambre pour former un quorum, et tous paraissent se demander si le gouvernement se rendait compte de ce qu'il faisait.

### CHASSE ET PÊCHE

L'hon. M. Prevost a donné avis qu'il proposera mercredi prochain des résolutions concernant la chasse et la pêche.

En réponse à l'hon. M. Leblanc, le gouvernement dit qu'il n'a pas adopté d'ordre en conseil pour la classification des terres.

Les demandes suivantes pour production de documents ont été votées: M. PIERRELLI—Ordre de la Chambre—Liste des banques faisant affaires dans la province avec le chiffre du capital versé de chacune d'elles et le montant de la taxe payée annuellement par chacune d'elles sans tenir compte de la charge additionnelle pour chaque bureau d'affaires.

L'hon. M. LEBLANC—Ordre de la Chambre—État détaillé des recettes et des paiements de la province de Québec depuis le 30 juin 1905 jusqu'à date.

Les projets de loi suivants sont définitivement adoptés: Loi concernant les taxes scolaires dans la cité de Montréal et les obligations scolaires de la dite cité.—M. Lemieux.

Loi amendant la charte de la cité de St-Hyacinthe.—M. Morin.

Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer Québec et Baie James.—M. Tanguay (Lac St-Jean).

Loi pour abroger la loi 23 Victoria, chapitre 145, ainsi que ses amendements, constituant en corporation l'Asile de Ste-Brigitte de Québec, et aussi pour amender de nouveau la loi constituant en corporation la Congrégation des catholiques de Québec, parlant la langue anglaise, 18 Victoria, chapitre 22.—M. Jobin.

### TAXE SCOLAIRE

Voici d'après une réponse du gouvernement quel est le pourcentage de la taxation dans la province:

	Par \$100	\$ c.
Argenteuil.....	0.69	69
Bas-Saint-Jean.....	0.39	39
Beauce.....	0.64	64
Beauharnois.....	0.64	64
Hochelaga.....	0.55	55
Berthier.....	0.31	31
Bonaventure.....	0.67	67
Brome.....	0.46	46
Chambly.....	0.27	27
Champlain.....	0.65	65
Charlevoix.....	0.20	20
Châteauguay.....	0.32	32
Chicoutimi.....	0.58	58
Compton.....	0.70	70
Deux-Montagnes.....	0.33	33
Dorchester.....	0.42	42
Drummond.....	0.82	82
Gaspé.....	0.28	28
Hochelaga.....	0.55	55
Huntingdon.....	0.87	87
Iberville.....	0.32	32
Jacques-Cartier.....	0.31	31

Joliette.....	0.31
Kamouraska.....	0.37
Labelle.....	1.25
Lac St-Jean.....	0.59
Laprairie.....	0.26
L'Assomption.....	0.29
Laval.....	0.41
Lévis.....	0.21
L'Islet.....	0.29
Lotbinière.....	0.36
Maskinongé.....	0.33
Par \$100	\$ c.
Matane.....	0.73
Mégantic.....	0.61
Missisquoi.....	0.38
Montcalm.....	0.33
Montmagny.....	0.27
Montmorency.....	0.24
Montréal cité, catholique.....	0.25
Montréal cité, protestante.....	0.25
Naperville.....	0.49
Nicolet.....	0.35
Orford.....	0.73
Portneuf.....	0.43
Québec cité.....	0.24
Québec comté.....	0.25
Richelieu.....	0.34
Richmond.....	0.59
Rimouski.....	0.41
Rouville.....	0.25
Saguenay.....	0.48
Shefford.....	0.58
Sherbrooke.....	0.51
St-Jean.....	0.50
Stonewall.....	0.58
St-Hyacinthe.....	0.39
St-Maurice.....	0.32
St-Maurice.....	0.47
Terrebonne.....	0.49
Vaudreuil.....	0.31
Vercheres.....	0.23
Wolfé.....	0.70
Wright.....	0.92
Yamaska.....	0.52

### L'ELECTION DE TORONTO-NORD

Le candidat conservateur est élu par 1421 voix de majorité

Toronto, 23.—M. D. K. McNaught, le candidat du cabinet Whitney dans Toronto-Nord, a été élu, hier, par 1,421 voix de majorité, contre l'ex-maire Urquhart, libéral. Le vote a été comme suit: McNaught, conservateur, 3,859; Urquhart, libéral, 2,418; Simpson, socialiste, 280. Majorité de M. McNaught sur Urquhart 1,421.

On sait que cette élection a été rendue nécessaire par la nomination de Dr Nesbitt au poste de registraire.

Il s'est donné 2,507 votes de moins qu'aux élections générales dernières. M. Urquhart attribue sa défaite au manque d'organisation des libéraux.

Aux élections précédentes les votes s'étaient partagés ainsi:

Nesbitt, con.....	5,189
Blain, lib.....	3,704
Simpson, socialiste.....	211

### L'ELECTION DE MAISONNEUVE

Défaite du candidat libéral

Montréal, 23.—L'élection de Maisonneuve, nécessaire par la mort de l'hon. Raymond Préfontaine, s'est terminée aujourd'hui par la défaite du candidat ministériel, M. Grohé.

Le candidat ouvrier, M. Verville, a été élu par une majorité de 1,400 voix.

### BRULEE VIVE

Mort tragique d'une enfant

St-Théophile, du Lac, 23.—Un bien pénible accident vient d'arriver dans notre localité: Une fillette de 4 ans, Blanche Eva, enfant de M. Joseph Pagé, est morte hier après 24 heures d'horribles souffrances.

Mme Pagé, mère de l'enfant, s'était absentée pour quelques instants seulement, laissant à la maison ses deux petits enfants. A peine la mère venait-elle de quitter le logis qu'une explosion de gaz venait à se produire et l'enfant fut atteinte.

Dès les premiers cris, elle se transporta chez M. Pagé où elle aperçut la fillette complètement entourée par les flammes. Avec un courage admirable, elle s'empara d'un pardessus pour envelopper l'enfant et étendre le feu. Elle épouilla la petite de ses habits en feu et appela les voisins qui allèrent prévenir M. Pagé du cruel malheur qui venait de la frapper.

Mme Pagé en toute hâte M. P. Bouliard, curé de la paroisse et le Dr J. E. Collin, mais celui-ci constata que la brûlure était mortelle et, malgré les soins pressés du médecin, la fillette rendit le dernier soupir après 24 heures de souffrances.

La fillette, après le départ de sa mère, était allée jouer près du poêle et le feu fut communiqué par une étincelle à ses habits.

### COMMENT FAIRE DORMIR LE BÉBÉ

Le bébé qui pleure la nuit ne pleure pas sans raison. Il pleure parce qu'il n'est pas bien et il y a lieu de croire que le malaise est dû à quelque dérangement de l'estomac ou des intestins et une tablette de Baby's Own ferait vite disparaître le mal. Ces tablettes donnent aux enfants un sommeil profond et naturel, parce qu'elles font disparaître la cause de la mauvaise humeur et de l'insomnie. C'est un bienfait pour les enfants et en même temps cela soulage la mère fatiguée.

Mme A. C. Abbott, de Hudson's Heights, Qué., écrit: "J'ai trouvé dans les Tablettes Baby's Own un remède contre les dérangements d'estomac et d'intestins, dont souffrait mon bébé. Grâce à ces tablettes mon bébé dort aujourd'hui d'un sommeil calme et naturel et d'une excellente santé." Et ces tablettes sont absolument sûres, elles font toujours du bien, et ne peuvent jamais faire de tort. Elles guérissent les maladies du bébé nouveau-né et de l'enfant déjà grand. Chez les pharmaciens, ou par la poste, 25 cts la boîte, en écrivant à The Dr Williams Medicine Coy, Brockville, Ont.

Un bon gendarme rencontre son ami et collègue Pandore qui revient de l'inventaire d'une église:

—Alors, mon pauvre vieux, tu étais commandé par cette corvée? Et en armes, sans doute?

—Oui, j'avais mon revolver à "persécution" centrale.

# L'ESPRIT QUI LES ANIME

## Manifestations significatives

L'esprit qui anime la majorité des députés de l'Assemblée législative se traduit de plus en plus, et cet esprit est très mauvais.

Enhardis par l'indifférence apparente et la complicité secrète des ministres, la radicalie prend le dessus et c'est elle qui règne en maîtresse dans les comités de l'Assemblée législative.

Nous signalons, l'autre jour, les applaudissements rageurs qui avaient accueilli dans l'Assemblée législative même le bill de Rimouski taxant jusqu'à la dernière limite les biens des institutions religieuses et de charité de la ville.

Mais, à la chambre, une certaine retenue est encore de rigueur, et c'est aux comités, au comité des bills privés surtout, qu'il faut aller pour voir tous les radicaux à l'oeuvre.

Ne parions pas aujourd'hui de l'impression avec laquelle des députés font, à certains moments, voter au nom de collègues trop timides, certains amendements dont on ne saisisse bien la portée que lorsqu'ils sont devenus loi. Ces manoeuvres, pour le moins touchées, sont d'occurrence presque quotidienne dans le brouhaha des délibérations qui règne presque continuellement dans les comités de la chambre.

Méridions plutôt ce qui s'est passé récemment et jeudi soir lors de la discussion sur le projet d'amendement à la charte de Montréal.

L'un de ces amendements demandait l'autorisation de taxer pour toutes fins municipales la résidence des ministres du culte, le presbytère. On le fut.

—Adopté, cria en chœur la radicalie, qui éclata en applaudissements aussitôt que le président eut répété adopté.

Or, jeudi soir, M. Lacombe voulut demander la reconsidération de cet amendement.

—J'ai cru, dit-il, qu'il y avait eu une entente avec les autorités religieuses...

—Vous croyez qu'il est facile de s'entendre avec ces gens-là, interrompit brutalement deux des principaux chefs de la bande radicalie...

...mais je suis informé du contraire, ajouta M. Lacombe.

Il fallut l'intervention du premier ministre, qui paraissait incompréhensible après son attitude sur le bill de Rimouski. Il s'en rendit si bien compte lui-même qu'il chercha à s'expliquer en disant que Rimouski était un cas spécial tandis que Montréal demandait...

qu'il... Ici M. Gouin s'embrouilla. C'était bien une autorisation spéciale aussi que Montréal demandait puisque le premier ministre ajouta que s'il s'agissait d'une proposition générale, il y aurait peut-être lieu de discuter, mais que dans le cas actuel on demandait de créer un précédent.

La clause fut retirée à la demande des autorités municipales suggérées par M. Gouin effrayé par les conséquences que pouvait avoir le vote de sa radicalie mal bridée.

Mais les manifestations que nous venons de signaler restent, et elles indiquent assez clairement les tendances ou, mieux, les principes de l'immense majorité de cette députation jalouse des privilèges reconnus jusqu'à présent aux biens religieux d'éducation et de charité.

La main-mise de l'Etat surtout et en particulier sur ce qui appartient à l'église, telle est sa doctrine.

Et les manifestations dont elle l'accompagne disent assez que si elle recule encore, c'est plutôt par crainte d'un soulèvement de l'opinion publique que par respect d'une autorité qu'elle cherche à frapper par tous les moyens possibles.

Que tous ceux qui comprennent le danger de cet esprit de révolte, d'intolérance et de persécution, jettent haut le cri d'alarme.

Il en est temps, grand temps.

# NAVRANTE HISTOIRE

## Un homme subit 32 opérations en 14 ans

New-York, 23.—Elle est, en effet, bien navrante, l'histoire de ce pensionnaire de l'hôpital allemand de Newark, New-Jersey, Charles Rorain, qui défient le peu enviable record des opérations chirurgicales subies sur un seul membre du corps.

Rorain, qui est maintenant âgé de 62 ans, fut victime, il y a 14 ans, en 1892, d'un accident survenu dans un des bâtiments d'une grande brasserie de Newark, où il était employé. Un ascenseur dans lequel il se trouvait tomba du quatrième étage jusqu'au sol, par suite de la rupture du câble qui soutenait le cabine, et l'employé eut les os d'un de ses pieds brisés par suite de la violence au choc.

Transporté à l'hôpital allemand, Rorain y resta pendant deux ans et demi. Les chirurgiens essayèrent vainement de sauver le pied blessé, un empoisonnement du sang se produisit d'une partie du pied; peu de temps après, ce qui restait du pied dut encore être coupé.

Après son séjour à l'hôpital allemand, le mal ne se guérissant pas, mais remontant toujours plus haut dans la jambe, Rorain dut séjourner à différentes reprises dans plusieurs autres hôpitaux, et passer sous les bistouris des chirurgiens qui lui enlevèrent par petits morceaux toute la

jambe.

Revenu enfin à l'hôpital allemand, Rorain vient de subir sa trentième opération, la dernière, laquelle, malgré les craintes des médecins, n'a pas encore été fatale.

En dehors de ce fait d'avoir passé quatorze années de sa vie dans les hôpitaux, ne sortant de l'un que pour aller subir une seconde opération dans l'autre, Rorain a eu encore bien d'autres malheurs. Vers la fin de l'année 1893, les médecins désespèrent de sauver la vie du blessé, la gangrène ayant envahi les chairs. Rorain avait alors quelques économies, lesquelles, jointes aux dommages-intérêts obtenus de ses anciens patrons, représentèrent une somme rondelette. Croyant sa mort prochaine, il fit venir sa femme et lui remit son livre de la caisse d'épargne dans laquelle il avait déposé son argent.

Mais, au lieu de mourir, le blessé se remit rapidement de l'opération, et dès qu'il put quitter l'hôpital, il s'empressa d'aller revoir sa femme. Hélas! l'épouse avait disparu avec les enfants sans laisser de traces, dès qu'elle eut pu mettre la main sur la petite fortune de son mari. Rorain n'a plus jamais entendu parler, par la suite, des membres de sa famille, et il est actuellement dans un état voisin de l'épave dans laquelle il avait déposé son argent.

Mais, au lieu de mourir, le blessé se remit rapidement de l'opération, et dès qu'il put quitter l'hôpital, il s'empressa d'aller revoir sa femme. Hélas! l'épouse avait disparu avec les enfants sans laisser de traces, dès qu'elle eut pu mettre la main sur la petite fortune de son mari. Rorain n'a plus jamais entendu parler, par la suite, des membres de sa famille, et il est actuellement dans un état voisin de l'épave dans laquelle il avait déposé son argent.

### Notes religieuses

Par décision de S. G. Monseigneur l'Archevêque, monsieur l'abbé Joseph A. Poullet, a été nommé curé de Saint-Georges.

—La santé de M. l'abbé Georges Cité, curé de Sainte-Croix, s'est notablement améliorée, et lui a permis de quitter l'Hôtel-Dieu, où il était retenu depuis quelques semaines, et de retourner dans sa paroisse.

—On se prépare à construire des églises à l'ancienne Lorette et Saint-Benoît, et un presbytère à Saint-Aldrien de Mégantic.

### HISTORIQUE

Christian IX, ce roi danois, dont la simplicité était si appréciée des Danois, visitait un jour une école primaire.

—Quels sont les grands rois du Danemark? demanda-t-il aux enfants.

Un élève cita Waldemar, le Victorieux et d'autres héros. Un autre, stimulé par l'instituteur, leva la main à son tour pour demander à répondre.

—Connais-tu encore un grand roi de Danemark? interrogea le monarque.

—Christian IX, répartit l'enfant.

—Et qu'a-t-il fait de grand?

L'ecolier rougit, balbutia et finit par murmurer:

—Je ne sais pas.

—Ne te trouble pas! mon petit, reprit Christian IX, en souriant. Je ne le sais pas plus que toi.

### LES USINES DE L'I. C. R. à Hadlow

Les autorités municipales à Lévis viennent d'adopter une résolution de regret au sujet de la fermeture des usines de l'Intercolonial à Hadlow. Environ 200 hommes, tant de Lévis que de St-Romuald et de St-David, étaient employés à ces usines qui constituaient une importante source de revenu pour cette partie de la rive sud. M. Carrier, député de Lévis, a été chargé de faire des représentations au gouvernement à ce sujet afin de l'en-

### OBITUAIRE

Le comté de Gaspé vient de perdre un de ses citoyens les plus estimés dans la personne de M. Joseph Béliveau, de la Grande Rivière, juge de paix, marchand et agriculteur, dont l'honorabilité et la probité étaient reconnues.

M. Béliveau était spécialement connu pour son grand dévouement envers les malades et les affligés qui avaient recours à lui.

Il est mort hier à 4 hrs p. m., après quelques mois de maladie, entouré de sa famille en pleurs, qui perd un chef exemplaire.

# La conférence

# L'inventaire des églises en France

## ODIEUSES PROFANATIONS

Nos échanges de France sont remplis de nouvelles des inventaires d'églises dans les provinces. L'indignation est partout la même et les agents ministériels sont chèrement reçus partout. Il n'est pas d'église qui n'ait été défendue avec vigueur, et on les agents persécuteurs n'ont pu pénétrer qu'avec la plus grande difficulté. Voici deux nouveaux exemples du soulèvement des catholiques devant les Français-maçons. Il faut plaisir d'apprendre que nos catholiques français ne se contentent pas de défendre l'église, mais qu'ils vont porter la guerre chez les Français-maçons. Souhaitons que les Catholiques de Toulouse aient beaucoup d'imitateurs non seulement en France, mais partout où les circonstances justifient une semblable attitude.

« Les catholiques de Toulouse avaient vaillamment défendu la cathédrale et la basilique de la Daurade, obligeant les agents à capituler. Ils étaient vainqueurs à la Daurade l'église, dit "l'Express du Midi", arrive la nouvelle que les apaches, stylés par les Loges, ont enfoncé les portes de la cathédrale. M. Charles Ebelot monte sur une chaise et s'écrie :

« Catholiques et honnêtes gens, à la Loge maçonnique !

« La Loge, au temple maçonnique, rue de l'Orient ! or-t-on de toute part. Une colonne de manifestants se forme et, parcourant les rues Peyrolères et Gambetta, se met en route vers la rue de l'Orient.

## LES CLOCHES SONNENT LES GLAS

De Crozon, l'on écrit :

« L'inventaire n'ayant pu avoir lieu samedi, les agents sont revenus aujourd'hui avec 40 gendarmes et ont croché les deux églises à la fois. Réaction inutile. Les deux églises étaient pleines de manifestants.

A St-Nicolas, M. le doyen est venu protester devant la porte.

Le capitaine a profité de l'entre-bâillement de la porte d'entrée pour se faufiler. La foule ayant résisté il est resté pris entre les deux panneaux de la porte sans pouvoir se dégager. Ne pouvant y arriver il a dû donner l'ordre d'envoyer chercher tous ses hommes qui sont alors parvenus à le sortir de là et en même temps ont pris possession de toutes les issues extérieures.

On a dû décrocher une porte et renfermer la population au dehors. L'inspecteur a pu alors seulement s'acquitter de sa besogne.

« Pour l'église, l'inventaire devant commencer à 2 heures, deux pelotons de gendarmerie entouraient l'église avec deux factionnaires à chaque porte. Dès 1 heure, ils ont voulu s'emparer des portes de l'église et surtout de la grande porte. Un groupe de catholiques les ayant tous fermés, ils n'ont pu entrer. Un grand nombre de catholiques n'avaient point quitté l'église et s'étaient fait apporter des provisions pour ne pas abandonner leur poste.

A 2 heures, arrivent des deux côtés de l'église quatre brigades de gendarmerie, deux à cheval et deux à pied. Ils mettent pied à terre et attendent l'arme au pied.

An moment où M. le doyen arrive avec ses fabriciens pour entrer par la porte de la sacristie, une quinzaine de gendarmes se précipitent pour pénétrer en même temps qu'eux mais la porte se referme, et pendant une minute une poussée terrible contre cette porte est essayée. Un gendarme se trouvant pris dans la poussée, la porte se referme et la défense est plus difficile. Une douzaine d'arrestations ont été faites.

On croit que les catholiques ont fait cette manifestation contre M. Loubet, parce que c'est sous son administration que la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été votée.

L'inventaire a été fait samedi dans plusieurs églises de Paris. A l'église aristocratique de St-Thomas d'Aquin, le préfet de police, accompagné de nombreux agents de police, a été obligé d'employer la force pour ouvrir un passage jusqu'à la sacristie. Le curé ayant refusé de remettre les clés des coffres-forts, l'agent du gouvernement a été obligé d'en faire briser les portes. Il en a ensuite fait l'inventaire. Dix personnes ont été arrêtées, parmi ces personnes se trouve le général Récamier.

# Législature Provinciale

## Québec, 26 février 1906.

Bien peu de députés sont à leur siège lorsque l'Orateur monte au fauteuil à 3.30 heures.

L'hon. M. Roy soumet un projet de loi pour amender la section 2 du chapitre 3 du titre XI des statuts réformés.

On lit dans la "Croix" de Paris :

« La pudeur nous avait empêchés de croire aux profanations qu'on nous annonçait de La Nouvelle, petit port de 2.400 habitants sur la Méditerranée, arrondissement de Narbonne, dans l'Aude. Nous avons voulu les confirmer les plus sérieuses avant de publier des atrocités scandaleuses comme il ne s'en profita pas parmi les sauvages. Les confessions sont arrivées. Les journaux de la région sont, du reste, explicites. On va voir quelles passions a soulevées le gouvernement en s'attaquant aux églises, et c'est aux tribunaux à dire si le gouvernement tient à couvrir de tels auxiliaires.

Il y a là-bas, à La Nouvelle, un maître pharmacien, du nom de Gaspa, qui, depuis quinze jours, prometait bruyamment à la canaille dont il s'entoure une fête et une belle fête pour le jour de l'inventaire. Commissaire, garde-champêtre, fossyeur, avaient été pourvus de menottes pour emmener tous les catholiques au poste.

Le receveur se présente le 7 février, entra dans l'église, où se trouvait M. le curé et quelques dames venues là pour réserver leurs droits sur des objets donnés par elles. Après la digne protestation du prêtre, l'inventaire avait commencé dans le plus grand calme, lorsqu'une troupe armée conduite par le maire, pénétra dans le lieu saint.

Gaspa interpelle le receveur et s'étonne de l'opérer sans son concours. Mais déjà la troupe de chenapan, aux bras de femmes échelonnées, emplit l'église de ses clamours immorales. Le maire lui-même a fait venir auprès de lui l'une des dignes personnes qui entourait le curé, et il a proféré des expressions qui font pleurer. Là, le curé est intervenu ; mais la bande dévalisait et profanait dans l'église.

« Un des individus s'était mis au confessionnal, avait brisé la grille avec une machette et les femmes de la bande infernale venaient à la faire les sinagrées les plus inadmissibles et les plus éhontées.

Tout fut odieusement saisi, les confessionnaux, les chapelles, les autels. Un individu, allait d'une statue à l'autre, traitait les saints d'ivrognes et les sommait de descendre de leur piédestal. Le crucifix fut insulté.

« On trouva un plumeau à la sacristie. On le passa sur la figure du vénérable curé ; on trouva spirituelle de le coiffer d'un bonnet rouge ; on insulta les dames. Il faut s'arrêter là.

« Le maire avait amené son chien. A la table de communion, on lui fit avaler des hosties prises à la sacristie, on le plaça dans la tabernacle.

« Linges d'autel, lustres et candélabres, tout fut empli au milieu de l'église ; on y mit le feu, et quand la tourbe abjecte s'éloigna, les femmes emportaient des bougies dans leurs tabliers.

« Voilà les beaux alliés qui s'offrent au gouvernement ! Il nous dirait s'il tient à lui sa cause à leur cause en leur laissant l'impunité. Quoi qu'il arrive, on voit, comme nous le disions au début, quelles sont les passions que le gouvernement a allumées en s'attaquant à nos églises.

« Les receveurs ont beau être corrects. Le gouvernement a beau affirmer qu'il n'ira pas si loin qu'on le dit. Apaches et impudiques sortent de leurs repaires en se gaudissant. Rien ne peut mieux en lumière le caractère de la loi.

## UNE MANIFESTATION CONTRE M. LOUBET

Paris, 26.—La célèbre cathédrale de Notre-Dame a été samedi le centre d'une violente manifestation dirigée contre M. Loubet. Une foule de gens s'étaient rassemblés autour de la basilique pour y attendre les autorités qui devaient procéder à son inventaire. Cent cinquante sergents de ville avaient été envoyés sur les lieux pour faire face aux désordres qui s'annonçaient ; mais l'agent du gouvernement n'étant pas venu, les manifestants, déçus de leur attente, se portèrent au nombre de plusieurs centaines dans la rue Dante où habite M. Loubet. Ils passèrent devant les fenêtres de l'ancien président en lançant toutes sortes d'insultes à son adresse. La justice les chassa, mais ils se reformèrent en colonne et revinrent sur leurs pas. Ils furent de nouveau dispersés. Les manifestants ayant voulu faire montre de résistance, il s'en est suivi une légère échauffourée. Une douzaine d'arrestations ont été faites.

On croit que les catholiques ont fait cette manifestation contre M. Loubet, parce que c'est sous son administration que la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été votée.

L'inventaire a été fait samedi dans plusieurs églises de Paris. A l'église aristocratique de St-Thomas d'Aquin, le préfet de police, accompagné de nombreux agents de police, a été obligé d'employer la force pour ouvrir un passage jusqu'à la sacristie. Le curé ayant refusé de remettre les clés des coffres-forts, l'agent du gouvernement a été obligé d'en faire briser les portes. Il en a ensuite fait l'inventaire. Dix personnes ont été arrêtées, parmi ces personnes se trouve le général Récamier.

## Le mariage de deux centenaires

Après une cour de 70 ans  
Louisville, Kentucky, 27.—Le capitaine Samuel Kuhns, âgé de 101 ans, et Mme Sarah Jackson-Crawford, âgée de 100 ans, viennent de se marier à Maysville. Ils se sont aimés pendant soixante-dix ans.

Le capitaine Kuhns rencontra d'abord Mme Crawford à Springfield, Illinois. Il alla ensuite exercer la profession d'avocat à Richmond, Virginie, puis s'enrôla dans l'armée américaine lors de la guerre du Mexique. A son retour, il apprit que son épouse était mariée. Il prit de nouveau du service et fit son devoir durant la guerre de sécession. Apprenant enfin que l'objet de sa flamme était devenue veuve, il se hâta de lui demander sa main, et fut agréé.

# Législature Provinciale

## Québec, 26 février 1906.

Bien peu de députés sont à leur siège lorsque l'Orateur monte au fauteuil à 3.30 heures.

L'hon. M. Roy soumet un projet de loi pour amender la section 2 du chapitre 3 du titre XI des statuts réformés.

On lit dans la "Croix" de Paris :

« La pudeur nous avait empêchés de croire aux profanations qu'on nous annonçait de La Nouvelle, petit port de 2.400 habitants sur la Méditerranée, arrondissement de Narbonne, dans l'Aude. Nous avons voulu les confirmer les plus sérieuses avant de publier des atrocités scandaleuses comme il ne s'en profita pas parmi les sauvages. Les confessions sont arrivées. Les journaux de la région sont, du reste, explicites. On va voir quelles passions a soulevées le gouvernement en s'attaquant aux églises, et c'est aux tribunaux à dire si le gouvernement tient à couvrir de tels auxiliaires.

Il y a là-bas, à La Nouvelle, un maître pharmacien, du nom de Gaspa, qui, depuis quinze jours, prometait bruyamment à la canaille dont il s'entoure une fête et une belle fête pour le jour de l'inventaire. Commissaire, garde-champêtre, fossyeur, avaient été pourvus de menottes pour emmener tous les catholiques au poste.

Le receveur se présente le 7 février, entra dans l'église, où se trouvait M. le curé et quelques dames venues là pour réserver leurs droits sur des objets donnés par elles. Après la digne protestation du prêtre, l'inventaire avait commencé dans le plus grand calme, lorsqu'une troupe armée conduite par le maire, pénétra dans le lieu saint.

« Les catholiques de Toulouse avaient vaillamment défendu la cathédrale et la basilique de la Daurade, obligeant les agents à capituler. Ils étaient vainqueurs à la Daurade l'église, dit "l'Express du Midi", arrive la nouvelle que les apaches, stylés par les Loges, ont enfoncé les portes de la cathédrale. M. Charles Ebelot monte sur une chaise et s'écrie :

« Catholiques et honnêtes gens, à la Loge maçonnique !

« La Loge, au temple maçonnique, rue de l'Orient ! or-t-on de toute part. Une colonne de manifestants se forme et, parcourant les rues Peyrolères et Gambetta, se met en route vers la rue de l'Orient.

## LES CLOCHES SONNENT LES GLAS

De Crozon, l'on écrit :

« L'inventaire n'ayant pu avoir lieu samedi, les agents sont revenus aujourd'hui avec 40 gendarmes et ont croché les deux églises à la fois. Réaction inutile. Les deux églises étaient pleines de manifestants.

A St-Nicolas, M. le doyen est venu protester devant la porte.

Le capitaine a profité de l'entre-bâillement de la porte d'entrée pour se faufiler. La foule ayant résisté il est resté pris entre les deux panneaux de la porte sans pouvoir se dégager. Ne pouvant y arriver il a dû donner l'ordre d'envoyer chercher tous ses hommes qui sont alors parvenus à le sortir de là et en même temps ont pris possession de toutes les issues extérieures.

On a dû décrocher une porte et renfermer la population au dehors. L'inspecteur a pu alors seulement s'acquitter de sa besogne.

« Pour l'église, l'inventaire devant commencer à 2 heures, deux pelotons de gendarmerie entouraient l'église avec deux factionnaires à chaque porte. Dès 1 heure, ils ont voulu s'emparer des portes de l'église et surtout de la grande porte. Un groupe de catholiques les ayant tous fermés, ils n'ont pu entrer. Un grand nombre de catholiques n'avaient point quitté l'église et s'étaient fait apporter des provisions pour ne pas abandonner leur poste.

A 2 heures, arrivent des deux côtés de l'église quatre brigades de gendarmerie, deux à cheval et deux à pied. Ils mettent pied à terre et attendent l'arme au pied.

An moment où M. le doyen arrive avec ses fabriciens pour entrer par la porte de la sacristie, une quinzaine de gendarmes se précipitent pour pénétrer en même temps qu'eux mais la porte se referme, et pendant une minute une poussée terrible contre cette porte est essayée. Un gendarme se trouvant pris dans la poussée, la porte se referme et la défense est plus difficile. Une douzaine d'arrestations ont été faites.

On croit que les catholiques ont fait cette manifestation contre M. Loubet, parce que c'est sous son administration que la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été votée.

L'inventaire a été fait samedi dans plusieurs églises de Paris. A l'église aristocratique de St-Thomas d'Aquin, le préfet de police, accompagné de nombreux agents de police, a été obligé d'employer la force pour ouvrir un passage jusqu'à la sacristie. Le curé ayant refusé de remettre les clés des coffres-forts, l'agent du gouvernement a été obligé d'en faire briser les portes. Il en a ensuite fait l'inventaire. Dix personnes ont été arrêtées, parmi ces personnes se trouve le général Récamier.

# Législature Provinciale

## Québec, 26 février 1906.

Bien peu de députés sont à leur siège lorsque l'Orateur monte au fauteuil à 3.30 heures.

L'hon. M. Roy soumet un projet de loi pour amender la section 2 du chapitre 3 du titre XI des statuts réformés.

On lit dans la "Croix" de Paris :

« La pudeur nous avait empêchés de croire aux profanations qu'on nous annonçait de La Nouvelle, petit port de 2.400 habitants sur la Méditerranée, arrondissement de Narbonne, dans l'Aude. Nous avons voulu les confirmer les plus sérieuses avant de publier des atrocités scandaleuses comme il ne s'en profita pas parmi les sauvages. Les confessions sont arrivées. Les journaux de la région sont, du reste, explicites. On va voir quelles passions a soulevées le gouvernement en s'attaquant aux églises, et c'est aux tribunaux à dire si le gouvernement tient à couvrir de tels auxiliaires.

Il y a là-bas, à La Nouvelle, un maître pharmacien, du nom de Gaspa, qui, depuis quinze jours, prometait bruyamment à la canaille dont il s'entoure une fête et une belle fête pour le jour de l'inventaire. Commissaire, garde-champêtre, fossyeur, avaient été pourvus de menottes pour emmener tous les catholiques au poste.

Le receveur se présente le 7 février, entra dans l'église, où se trouvait M. le curé et quelques dames venues là pour réserver leurs droits sur des objets donnés par elles. Après la digne protestation du prêtre, l'inventaire avait commencé dans le plus grand calme, lorsqu'une troupe armée conduite par le maire, pénétra dans le lieu saint.

« Les catholiques de Toulouse avaient vaillamment défendu la cathédrale et la basilique de la Daurade, obligeant les agents à capituler. Ils étaient vainqueurs à la Daurade l'église, dit "l'Express du Midi", arrive la nouvelle que les apaches, stylés par les Loges, ont enfoncé les portes de la cathédrale. M. Charles Ebelot monte sur une chaise et s'écrie :

« Catholiques et honnêtes gens, à la Loge maçonnique !

« La Loge, au temple maçonnique, rue de l'Orient ! or-t-on de toute part. Une colonne de manifestants se forme et, parcourant les rues Peyrolères et Gambetta, se met en route vers la rue de l'Orient.

## LES CLOCHES SONNENT LES GLAS

De Crozon, l'on écrit :

« L'inventaire n'ayant pu avoir lieu samedi, les agents sont revenus aujourd'hui avec 40 gendarmes et ont croché les deux églises à la fois. Réaction inutile. Les deux églises étaient pleines de manifestants.

A St-Nicolas, M. le doyen est venu protester devant la porte.

Le capitaine a profité de l'entre-bâillement de la porte d'entrée pour se faufiler. La foule ayant résisté il est resté pris entre les deux panneaux de la porte sans pouvoir se dégager. Ne pouvant y arriver il a dû donner l'ordre d'envoyer chercher tous ses hommes qui sont alors parvenus à le sortir de là et en même temps ont pris possession de toutes les issues extérieures.

On a dû décrocher une porte et renfermer la population au dehors. L'inspecteur a pu alors seulement s'acquitter de sa besogne.

« Pour l'église, l'inventaire devant commencer à 2 heures, deux pelotons de gendarmerie entouraient l'église avec deux factionnaires à chaque porte. Dès 1 heure, ils ont voulu s'emparer des portes de l'église et surtout de la grande porte. Un groupe de catholiques les ayant tous fermés, ils n'ont pu entrer. Un grand nombre de catholiques n'avaient point quitté l'église et s'étaient fait apporter des provisions pour ne pas abandonner leur poste.

A 2 heures, arrivent des deux côtés de l'église quatre brigades de gendarmerie, deux à cheval et deux à pied. Ils mettent pied à terre et attendent l'arme au pied.

An moment où M. le doyen arrive avec ses fabriciens pour entrer par la porte de la sacristie, une quinzaine de gendarmes se précipitent pour pénétrer en même temps qu'eux mais la porte se referme, et pendant une minute une poussée terrible contre cette porte est essayée. Un gendarme se trouvant pris dans la poussée, la porte se referme et la défense est plus difficile. Une douzaine d'arrestations ont été faites.

On croit que les catholiques ont fait cette manifestation contre M. Loubet, parce que c'est sous son administration que la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été votée.

L'inventaire a été fait samedi dans plusieurs églises de Paris. A l'église aristocratique de St-Thomas d'Aquin, le préfet de police, accompagné de nombreux agents de police, a été obligé d'employer la force pour ouvrir un passage jusqu'à la sacristie. Le curé ayant refusé de remettre les clés des coffres-forts, l'agent du gouvernement a été obligé d'en faire briser les portes. Il en a ensuite fait l'inventaire. Dix personnes ont été arrêtées, parmi ces personnes se trouve le général Récamier.

# Législature Provinciale

## Québec, 26 février 1906.

Bien peu de députés sont à leur siège lorsque l'Orateur monte au fauteuil à 3.30 heures.

L'hon. M. Roy soumet un projet de loi pour amender la section 2 du chapitre 3 du titre XI des statuts réformés.

On lit dans la "Croix" de Paris :

« La pudeur nous avait empêchés de croire aux profanations qu'on nous annonçait de La Nouvelle, petit port de 2.400 habitants sur la Méditerranée, arrondissement de Narbonne, dans l'Aude. Nous avons voulu les confirmer les plus sérieuses avant de publier des atrocités scandaleuses comme il ne s'en profita pas parmi les sauvages. Les confessions sont arrivées. Les journaux de la région sont, du reste, explicites. On va voir quelles passions a soulevées le gouvernement en s'attaquant aux églises, et c'est aux tribunaux à dire si le gouvernement tient à couvrir de tels auxiliaires.

Il y a là-bas, à La Nouvelle, un maître pharmacien, du nom de Gaspa, qui, depuis quinze jours, prometait bruyamment à la canaille dont il s'entoure une fête et une belle fête pour le jour de l'inventaire. Commissaire, garde-champêtre, fossyeur, avaient été pourvus de menottes pour emmener tous les catholiques au poste.

Le receveur se présente le 7 février, entra dans l'église, où se trouvait M. le curé et quelques dames venues là pour réserver leurs droits sur des objets donnés par elles. Après la digne protestation du prêtre, l'inventaire avait commencé dans le plus grand calme, lorsqu'une troupe armée conduite par le maire, pénétra dans le lieu saint.

« Les catholiques de Toulouse avaient vaillamment défendu la cathédrale et la basilique de la Daurade, obligeant les agents à capituler. Ils étaient vainqueurs à la Daurade l'église, dit "l'Express du Midi", arrive la nouvelle que les apaches, stylés par les Loges, ont enfoncé les portes de la cathédrale. M. Charles Ebelot monte sur une chaise et s'écrie :

« Catholiques et honnêtes gens, à la Loge maçonnique !

« La Loge, au temple maçonnique, rue de l'Orient ! or-t-on de toute part. Une colonne de manifestants se forme et, parcourant les rues Peyrolères et Gambetta, se met en route vers la rue de l'Orient.

## LES CLOCHES SONNENT LES GLAS

De Crozon, l'on écrit :

« L'inventaire n'ayant pu avoir lieu samedi, les agents sont revenus aujourd'hui avec 40 gendarmes et ont croché les deux églises à la fois. Réaction inutile. Les deux églises étaient pleines de manifestants.

A St-Nicolas, M. le doyen est venu protester devant la porte.

Le capitaine a profité de l'entre-bâillement de la porte d'entrée pour se faufiler. La foule ayant résisté il est resté pris entre les deux panneaux de la porte sans pouvoir se dégager. Ne pouvant y arriver il a dû donner l'ordre d'envoyer chercher tous ses hommes qui sont alors parvenus à le sortir de là et en même temps ont pris possession de toutes les issues extérieures.

On a dû décrocher une porte et renfermer la population au dehors. L'inspecteur a pu alors seulement s'acquitter de sa besogne.

« Pour l'église, l'inventaire devant commencer à 2 heures, deux pelotons de gendarmerie entouraient l'église avec deux factionnaires à chaque porte. Dès 1 heure, ils ont voulu s'emparer des portes de l'église et surtout de la grande porte. Un groupe de catholiques les ayant tous fermés, ils n'ont pu entrer. Un grand nombre de catholiques n'avaient point quitté l'église et s'étaient fait apporter des provisions pour ne pas abandonner leur poste.

A 2 heures, arrivent des deux côtés de l'église quatre brigades de gendarmerie, deux à cheval et deux à pied. Ils mettent pied à terre et attendent l'arme au pied.

An moment où M. le doyen arrive avec ses fabriciens pour entrer par la porte de la sacristie, une quinzaine de gendarmes se précipitent pour pénétrer en même temps qu'eux mais la porte se referme, et pendant une minute une poussée terrible contre cette porte est essayée. Un gendarme se trouvant pris dans la poussée, la porte se referme et la défense est plus difficile. Une douzaine d'arrestations ont été faites.

On croit que les catholiques ont fait cette manifestation contre M. Loubet, parce que c'est sous son administration que la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été votée.

L'inventaire a été fait samedi dans plusieurs églises de Paris. A l'église aristocratique de St-Thomas d'Aquin, le préfet de police, accompagné de nombreux agents de police, a été obligé d'employer la force pour ouvrir un passage jusqu'à la sacristie. Le curé ayant refusé de remettre les clés des coffres-forts, l'agent du gouvernement a été obligé d'en faire briser les portes. Il en a ensuite fait l'inventaire. Dix personnes ont été arrêtées, parmi ces personnes se trouve le général Récamier.

# Drame épouvantable de la folie

## UN PERE QUI EGORGE SES DEUX ENFANTS

Il blesse gravement sa femme de trois coups de revolver et se barricade dans sa maison.

Paris, 27.—Un terrible drame s'est déroulé à Clotat, près de Marseille. Un nommé Eloi Michal a tué à coups de couteau ses deux enfants, puis il a tiré quatre coups de revolver sur sa femme.

Le meurtrier a été arrêté.

Eloi Michal est âgé de vingt-huit ans ; il travaillait comme ouvrier peintre aux chantiers des Messageries Maritimes qui, on le sait, occupait la plus grande partie des ouvriers de la Clotat. On était très content de lui ; jamais sa conduite n'avait donné lieu à aucune observation. Michal qui a fait son service militaire à Marseille, avait épousé, il y a quatre ans environ, après sa libération, une jeune fille de cette ville, âgée alors de seize ans, et qu'il avait connue étant soldat. Après leur mariage, les deux époux vinrent se fixer à la Clotat, et c'est dans cette dernière ville que vient de se dérouler l'épouvantable tragédie.

Michal, qui avait deux enfants, de trois et d'un ans, paraissait mener l'existence paisible de l'honnête ouvrier content de son sort ; cependant, d'après certains renseignements recueillis parmi ses voisins, il aurait eu, ces temps derniers, de fréquentes et violentes querelles avec sa femme.

Le parquet est arrivé à la Clotat, peu après l'arrestation. Michal était, à ce moment, gardé à vue dans une salle de la mairie attenante au cabinet du maire.

De la première enquête, faite par le commissaire de police de la Clotat, il résulte que le crime ne peut qu'être attribué à la folie. C'est froidement, et après avoir tout prémédité, que le meurtrier a tué ses deux enfants et à toute ensuite de tuer sa femme, dont il était horriblement jaloux.

Depuis quelques jours, Michal ne travaillait pas, se disant malade, et le docteur de Lespinois, qui l'a examiné, estime que Michal était atteint de neurasthénie.

Le jour du crime, vers huit heures du matin, Michal, prétextant des souffrances plus vives, envoya sa femme chercher des remèdes. Il sortit lui-même presque aussitôt après, et se rendit dans une boutique voisine, où il acheta un revolver et des cartouches.

— Je veux une arme de 10 à 12 francs, dit-il au marchand, qui ne le connaissait que vaguement ; comme

« Les catholiques de Toulouse avaient vaillamment défendu la cathédrale et la basilique de la Daurade, obligeant les agents à capituler. Ils étaient vainqueurs à la Daurade l'église, dit "l'Express du Midi", arrive la nouvelle que les apaches, stylés par les Loges, ont enfoncé les portes de la cathédrale. M. Charles Ebelot monte sur une chaise et s'écrie :

« Catholiques et honnêtes gens, à la Loge maçonnique !

« La Loge, au temple maçonnique, rue de l'Orient ! or-t-on de toute part. Une colonne de manifestants se forme et, parcourant les rues Peyrolères et Gambetta, se met en route vers la rue de l'Orient.

## LES CLOCHES SONNENT LES GLAS

De Crozon, l'on écrit :

« L'inventaire n'ayant pu avoir lieu samedi, les agents sont revenus aujourd'hui avec 40 gendarmes et ont croché les deux églises à la fois. Réaction inutile. Les deux églises étaient pleines de manifestants.

A St-Nicolas, M. le doyen est venu protester devant la porte.

Le capitaine a profité de l'entre-bâillement de la porte d'entrée pour se faufiler. La foule ayant résisté il est resté pris entre les deux panneaux de la porte sans pouvoir se dégager. Ne pouvant y arriver il a dû donner l'ordre d'envoyer chercher tous ses hommes qui sont alors parvenus à le sortir de là et en même temps ont pris possession de toutes les issues extérieures.

On a dû décrocher une porte et renfermer la population au dehors. L'inspecteur a pu alors seulement s'acquitter de sa besogne.

« Pour l'église, l'inventaire devant commencer à 2 heures, deux pelotons de gendarmerie entouraient l'église avec deux factionnaires à chaque porte. Dès 1 heure, ils ont voulu s'emparer des portes de l'église et surtout de la grande porte. Un groupe de catholiques les ayant tous fermés, ils n'ont pu entrer. Un grand nombre de catholiques n'avaient point quitté l'église et s'étaient fait apporter des provisions pour ne pas abandonner leur poste.

A 2 heures, arrivent des deux côtés de l'église quatre brigades de gendarmerie, deux à cheval et deux à pied. Ils mettent pied à terre et attendent l'arme au pied.

An moment où M. le doyen arrive avec ses fabriciens pour entrer par la porte de la sacristie, une quinzaine de gendarmes se précipitent pour pénétrer en même temps qu'eux mais la porte se referme, et pendant une minute une poussée terrible contre cette porte est essayée. Un gendarme se trouvant pris dans la poussée, la porte se referme et la défense est plus difficile. Une douzaine d'arrestations ont été faites.

On croit que les catholiques ont fait cette manifestation contre M. Loubet, parce que c'est sous son administration que la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été votée.

L'inventaire a été fait samedi dans plusieurs églises de Paris. A l'église aristocratique de St-Thomas d'Aquin, le préfet de police, accompagné de nombreux agents de police, a été obligé d'employer la force pour ouvrir un passage jusqu'à la sacristie. Le curé ayant refusé de remettre les clés des coffres-forts, l'agent du gouvernement a été obligé d'en faire briser les portes. Il en a ensuite fait l'inventaire. Dix personnes ont été arrêtées, parmi ces personnes se trouve le général Récamier.

## MASSACRE EN CHINE

### DE SUJETS AMERICAINS ET ANGLAIS

Washington, 27.—M. Rodgers, consul général américain à Shanghai, a télégraphié aujourd'hui au département d'Etat qu'il est établi que les établissements de l'émigration américaine

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés qui changent d'adresse de toujours nous donner leur ancienne adresse en nous indiquant la nouvelle.

M. Jos. C. Hébert, notaire, est autorisé à percevoir tous comptes d'abonnements ou d'annonces dus à notre journal.

L'ADMINISTRATION.

A nos correspondants

Nous prions nos correspondants de nous faire parvenir leurs manuscrits au plus tard, le mardi soir, s'ils désirent que nous les publions la même semaine.

Nouvelles Locales

Agréable soirée dramatique et musicale donnée vendredi dernier, au palais de Justice, par la fanfare et quelques amateurs de Montmagny.

"L'agent d'assurance," comédie en un acte, a été rendu avec beaucoup de succès, par Messieurs Blondin, Emile Bélanger et Adolphe Portier.

Réduction de 25 pour cent sur nos parfums et articles de toilette.

A. E. MICHON, Montmagny.

La cour de Révision a rendu jugement mardi dans la cause de Pamphile Laurendeau vs Wilfrid Laurendeau.

Le jugement de première instance a également été confirmé par la cour de Révision, dans la cause de Armand Bourgault vs G. H. Fournier.

GRANDE REDUCTION à la pharmacie du Dr J. E. Bolly, à cause de son départ de Montmagny.

Il y aura séance générale de notre Conseil de Ville lundi soir.

Monsieur Maurice Rousseau, avocat, a été nommé secrétaire du conseil du district de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Monsieur Hébert Bernier, propriétaire de l'hôtel Victoria, de Lévis, était de passage à Montmagny, mercredi.

Cigares, cigarettes et tabacs des meilleures marques, à vendre au Musée Saint-Thomas.

Apprenti demandé

On demande un jeune homme pour apprendre le métier de ferblantier, chez MM. Proulx et Mathurin.

Voici une opinion, autorisée, celle-là qui ne cadre pas avec celle du "Courrier" au sujet des élections municipales de Québec.

Monsieur Onésiphore Talbot, député de Bellechasse et libéral authentique, qui a fait la lutte dans les intérêts du parti de la réforme.

"Choquette, tu as rendu un grand service à la Réforme en te retirant de la lutte, car, tu sais, toi tu n'aurais pas été élu."

Après une pareil témoignage, le "Courrier" a beau dire, il ne fera jamais croire que Monsieur Choquette pouvait avoir la confiance des contribuables de Québec.

La grande vente annuelle à réduction se continue à la pharmacie de M. A. E. Michon.

Avez-vous remarqué que R. Paul, alias Monsieur Joseph Couillard Lislois, qui fut un jour le correspondant du "Soleil" à Montmagny.

La nouvelle cigarette "Sweet Rose" est certainement la plus délicieuse cigarette à 10 cts qu'il y ait sur le marché.

Monsieur Joseph Parent, tailleur, doit prendre possession dans quelques semaines de la propriété située au coin des rues du Dépot et Saint-Thomas.

Monsieur le docteur J. E. Bolly, doit partir vers le 15 mars, pour Québec, où il doit ouvrir une pharmacie.

AVEZ-VOUS ESSAYÉ l'huile de foie de morue sans goût de A. E. Michon, pharmacien?

Apprenties demandées

On demande des apprenties modistes de chapeaux chez

GEO. E. FOURNIER, En face de la Banque, Montmagny.

C'est reconnu que le temps du Carême, est le temps propice pour se faire une collection de Cartes Postales Illustrées.

Nous regrettons d'apprendre que M. Lucien Nicole souffre depuis quelque temps d'une indisposition qui l'a forcé à prendre quelques semaines de repos.

Monsieur Jos. Baillargeon, de Seattle, Wash., est venu passer quelques jours chez Monsieur Adolphe Renault.

Monsieur et Madame Philippe Mercier sont partis mercredi pour aller résider à Chicago, E. U.

Monsieur Ludger Lévesque, marchand-épicer, de Québec, était de passage à Montmagny, dimanche.

Messieurs Arthur Pelletier, J. N. Francoeur, Ernest Roy et Armand Lavergne, avocats, de Québec, étaient à Montmagny, lundi.

L'honorable juge H. G. Carroll, est venu présider la cour lundi, pour entendre la cause de Pelletier vs Francoeur.

C'est votre intérêt de toujours vous rendre au "Musée Saint-Thomas" pour l'achat de vos cartes postales illustrées.

Monsieur l'abbé J. Galarneau, vicaire, est revenu vendredi d'une promenade chez le Révérend J. E. Galarneau, curé de Saint-Cyrille.

Les directeurs de la société de construction du District de Montmagny, ont déclaré, à leur assemblée, tenue le 20 février dernier.

A Louer

Un bon logement, situé au centre de la ville. S'adresser à ABEL BERNATCHEZ, Montmagny.

L'assemblée générale des actionnaires de la "Compagnie Manufacturière de Montmagny" aura lieu au bureau de la compagnie, jeudi prochain.

Nos marchandises du printemps pour costumes de Dames, sont en partie reçues et nous vous invitons de venir faire une visite.

Monsieur J. Morency, de Québec, était l'hôte de Monsieur Eugène Laberge, dimanche.

Chance d'affaires

Magasin de ferronnerie et d'épicerie, stock neuf, bonne clientèle excellent poste, à vendre pour cause de maladie.

AGUSTE NORMAND, Rue du Dépot, Montmagny.

Monsieur Pierre Lagueur, marchand de bois, et son épouse, Monsieur et Madame Isidore Pouliot, de Québec, étaient en visite chez Monsieur Johny Côté, au commencement de la semaine.

Dimanche matin est décédée à l'âge de 26 ans, l'épouse de Monsieur Wilfrid Morin (née Langlois).

Monsieur Adélaïde Richard, de Lotbinière, est en visite chez son frère, M. le docteur Ph. Richard.

M. Emile Leclerc, de Sainte-Louise, est venu passer le dimanche chez son père, M. C. F. Leclerc, agent des terres de la Couronne.

Il y a eu deux mariages on notre paroisse, lundi. M. J. Bernard, de Saint-Félicien du Lac Saint-Jean.

M. Ibrahim Boulet, de Montmagny, conduisait à l'autel mademoiselle Eva Fontaine, fille de M. Narcisse Fontaine.

Étaient enrégistrés à l'Hôtel Commercial, ces jours derniers: MM. A. Laporte, T. Coffin, Montréal, Victor Turcotte, Grosse-Isle, Wilfrid Bélanger, de L'Islet, O. Hamel, Alph. Laberge, Pierre L'Heureux, de Québec.

Étaient enrégistrés à l'Hôtel Commercial, ces jours derniers: MM. A. Laporte, T. Coffin, Montréal, Victor Turcotte, Grosse-Isle, Wilfrid Bélanger, de L'Islet, O. Hamel, Alph. Laberge, Pierre L'Heureux, de Québec.

M. Jos. Thibault a fait l'acquisition de la propriété de madame Philippe Mercier.

Madame Narcisse Dion, de Québec, était de passage à Montmagny, dimanche, en visite chez M. le capitaine Alfred Couillard.

Madame Edmond Mathurin, de Québec, est venue passer le dimanche chez M. Raoul Mathurin.

La Compagnie de Téléphone de Bellechasse a fait installer 24 boîtes téléphoniques à Montmagny.

M. François Lavallée, de Saint-Jean Port-Joli, était de passage à Montmagny, lundi.

Monsieur et madame Edmond Gagnon, de Berthier, accompagnés de parents et d'amis de Saint-François et Berthier, étaient les hôtes de M. Cyrillus Roy, lundi.

L'on a fêté joyeusement le mardi gras à Montmagny. Quelques jeunes gens ont même organisé une petite mascarade des mieux réussies.

Mercredi, un grand nombre de pieux fidèles se sont rendus à l'église pour y recevoir les cendres.

Le temps du carême est commencé; les jours maigres seront les mercredis et vendredis de chaque semaine.

Monsieur Louis Gagnon, des Trois-Saumons, doit partir prochainement pour un voyage aux États-Unis.

Mademoiselle Anna Gagnon, de Sainte-Louise, était en promenade chez son beau-frère, M. Laurent Dubé, au commencement de la semaine dernière.

Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Monsieur Raoul Thibault informe le public en général et surtout les cultivateurs qu'à partir d'aujourd'hui, il vendra à Saint-Pierre, à sa résidence, près de l'église, pour le compte de M. Joseph Thibault, manufacturier, de Montmagny.

On nous rapporte que les érabes ont commencé à couler, la semaine dernière, et que l'on a recueilli, de l'eau d'érable en quantité suffisante pour faire de la tire.

NAISSANCE Vendredi, le 23 février dernier, à Saint-Philémon, comté de Bellechasse, l'épouse de M. Jos. Prévost, manufacturier d'eaux gazeuses, de Montmagny, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Louis-Philippe-Holland, Parrain et marraine: monsieur et madame Onésime Prévost, grands-parents de l'enfant. Nos félicitations.

ABSENCE M. Maurice Rousseau, avocat, nous informe qu'il sera absent de Montmagny tous les lundis, mais qu'il sera régulièrement à son bureau tous les autres jours de la semaine.

AVIS Tout abonné à l'aqueduc de Montmagny, qui donne de l'eau à quiconque n'est pas abonné au dit aqueduc est passible d'une amende de vingt piastres en vertu du règlement du Conseil.

Par ordre. Buanderie Montmagny Faites laver vos collets, manchettes et chemises chez M. Ovide Caron, rue du Palais de Justice, Montmagny:

Collet . . . . . 2 cts Manchettes . . . . . 4 cts la paire Chemises . . . . . 10 cts Chemises (répasseage seul) 8 cts

Nouvelles du district Cap Saint-Ignace Les deux soirées dramatiques et musicales données par des amateurs, lundi et mardi soir, ont été magnifiques, et nous ne saurions trop les féliciter du succès complet qu'ils ont remporté.

Saint-Roch des Aulnaies Depuis quelque temps, M. George Ouellet, de Saint-Roch des Aulnaies, entretient des craintes sérieuses au sujet d'un de ses neveux, qui, parti en promenade à St-Alexandre, n'a plus donné de ses nouvelles.

L'Islet Mardi matin, monsieur Damase Bélanger, de Saint-François, conduisait à l'autel mademoiselle Gratia Caron, fille de madame Vve Joseph Caron, de L'Islet.

trois-saumons Samedi dernier, ont eu lieu à St-Jean Port-Joli, les funérailles de monsieur Albert Babin, décédé accidentellement dans la Saskatchewan, au commencement du mois, à l'âge de 23 ans.

Trois-Saumons Samedi dernier, ont eu lieu à St-Jean Port-Joli, les funérailles de monsieur Albert Babin, décédé accidentellement dans la Saskatchewan, au commencement du mois, à l'âge de 23 ans.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

Saint-Pierre Madame Eugène Bernier et mademoiselle Emma Bernier, de L'Islet, et M. Adolphe Renault, de Montmagny, étaient les hôtes de madame Charles Baillargeon, la semaine dernière.

FAITS DIVERS Samedy, 24 FEVRIER 1906. LES HUSSARDS—On nous annonce de Fraserville que le nouveau régiment de Hussards qui vient de s'y former a déjà commencé ses exercices militaires.

ACHAT—On dit que la Banque Moison a fait l'acquisition de la propriété Demers, située coin des rues St-Jacques et St-Pierre.

PENIBLE ACCIDENT—Une dépêche de Notre-Dame-du-Lac annonce qu'un bien pénible accident est arrivé à cet endroit.

OBITUAIRE—M. Pierre Michelin, probablement le plus vieux citoyen des Trois-Rivières, est décédé ces jours derniers à l'Hôpital St-Joseph de Lévis.

NOYADE—Elzar Bellavance, âgé de 63 ans, s'est noyé à Sayabec, lundi. La victime de l'accident était au nombre des gens occupés à faire sur la rivière, leur provision de glace pour l'année.

FATALES BRULURES—Il y a quelques jours un bien triste accident est arrivé à St-Théophile, Beauce.

LA ST-PATRICE—Des délégués des différentes sociétés irlandaises de la ville se sont réunis au Tara Hall, hier après-midi.

LES MEMBRES DE LA BRIGADE DU FEU, des stations Nos. 2 et 9 ont été appelés par téléphone, sur l'avenue des Erables, hier, pour un commencement d'incendie.

EN COUR DU REVENU.—Hier en Cour du Revenu, on a entendu la cause de John Murphy qui avait produit de la Cour Supérieure un "habes corpus" demandant à Alexandre Eddley, d'Heberville, de lui remettre son fils Edward Murphy.

TRAVAUX EN PERSPECTIVE.—Demande sera faite au gouvernement d'accorder aux Lévisiens une partie des travaux qui étaient anciennement exécutés aux usines de l'Intercolonial, à Moncton.

ACCIDENT—M. l'abbé L. H. Carrier, curé du Lac Édouard, a été transporté à l'Hôtel-Dieu, M. Carrier, lorsqu'il revenait d'une des missions dans les environs de sa paroisse, s'est fracturé une jambe dans un accident de voiture.

Nous publions ci-dessous une liste de quelques nouveaux abonnés au TELEPHONE BELLECHASSE Dans la ville de Montmagny

Joseph Thibault, manufacturier de portes et chassis, 38. La Compagnie Manufacturière de Montmagny, 31, J. Arthur Normand, gérant. Jos. Prévost, manufacturier d'eaux gazeuses.

Pour informations s'adresser au Dr J. F. DEMERS, Gerant Général, Lévis, ou à JOS. C. HERBERT, Gerant du District, Montmagny

MORT ACCIDENTELLE—M. Amédée Pelletier fils de M. Ferdinand Pelletier du Lac Noir s'est noyé accidentellement sur le lac St-Ferdinand d'Hallifax hier.

A LEVIS—A la dernière réunion du conseil de la ville de Lévis voici pour l'année, les montants d'argent votés aux différents comités:

23,855.59 pour le comité des finances; \$100 pour les règlements; \$100 pour la santé publique; \$200 pour la Traversée; \$260 pour les marchés et terrains; \$1,896.00 pour le feu; \$6,099.00 pour la police et \$7,100 pour les chemins.

OBITUAIRE—M. Pierre Michelin, probablement le plus vieux citoyen des Trois-Rivières, est décédé ces jours derniers à l'Hôpital St-Joseph de Lévis.

NOYADE—Elzar Bellavance, âgé de 63 ans, s'est noyé à Sayabec, lundi. La victime de l'accident était au nombre des gens occupés à faire sur la rivière, leur provision de glace pour l'année.

FATALES BRULURES—Il y a quelques jours un bien triste accident est arrivé à St-Théophile, Beauce.

LA ST-PATRICE—Des délégués des différentes sociétés irlandaises de la ville se sont réunis au Tara Hall, hier après-midi.

LES MEMBRES DE LA BRIGADE DU FEU, des stations Nos. 2 et 9 ont été appelés par téléphone, sur l'avenue des Erables, hier, pour un commencement d'incendie.

EN COUR DU REVENU.—Hier en Cour du Revenu, on a entendu la cause de John Murphy qui avait produit de la Cour Supérieure un "habes corpus" demandant à Alexandre Eddley, d'Heberville, de lui remettre son fils Edward Murphy.

TRAVAUX EN PERSPECTIVE.—Demande sera faite au gouvernement d'accorder aux Lévisiens une partie des travaux qui étaient anciennement exécutés aux usines de l'Intercolonial, à Moncton.

ACCIDENT—M. l'abbé L. H. Carrier, curé du Lac Édouard, a été transporté à l'Hôtel-Dieu, M. Carrier, lorsqu'il revenait d'une des missions dans les environs de sa paroisse, s'est fracturé une jambe dans un accident de voiture.

LA POUDRE "INTERNATIONALE" POUR LES POULES. C'est une alimentation médicale. Un merveilleux producteur d'œufs. Préviens les holéra et autres maladies des volailles. Un œuf extra par mois en paye le coût. AVEC UNE BOITE DE 25 cts VOUS EN AVEZ SUFFISAMMENT POUR 12 POULES PENDANT 2 MOIS. Elle a fait des merveilles ailleurs, pourquoi ne réussit-elle pas chez vous? ESSAYEZ-LA! Elle est en vente Chez tous les bons épiciers. DEPOT EN GROS P. T. LEGARE Voitures et machines Agricoles 273-275 rue St-Paul, Québec. TELEPHONE 1130

La richesse des Cultivateurs. C'EST DE POSSEDER DES CHEVAUX SAINS ET VIGOREUX ET POUR OBTENIR CE BEAU RESULTAT, IL FAUT QU'ILS SOIENT TRAITES PAR Le VICORA De J. B. MORIN. UNE FOULE DE TMOIGNAGES DE TOUTES LES PARTIES DE LA PROVINCE SONT UNE GARANTIE DE SES PRECIEUSES QUALITES CURATIVES. ESSAYEZ-LE DANS LES CAS DE SOUFFLE, TOUX, ETC. En gros et détail, chez J. B. MORIN, 318 1/2 rue St-Joseph.

HOTEL COMMERCIAL MONTMAGNY, P. Q. WILLIAM GAMACHE, Prop. Pension de première classe. Repas servis à toute heure. Boissons de la meilleure qualité. Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable. Des voitures sont continuellement à leur disposition. "Téléphone Bellechasse."